Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère des Affaires municipales

Rapport annuel 1989-1990

Québec

91-05349/

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère des Affaires municipales.

Cette édition a été produite par
les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-551-14261-X
ISSN : 0481-472X

© Gouvernement du Québec

M. Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remettre le rapport d'activités du ministère des Affaires municipales pour l'année terminée le 31 mars 1990.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le ministre des Affaires municipales,

Claude Ryan

Québec, novembre 1990

Monsieur Claude Ryan
Ministre des Affaires municipales
20, rue Chauveau
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires municipales pour l'année terminée le 31 mars 1990.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le sous-ministre,

Florent Gagné

Québec, novembre 1990

Table des matières

Première partie
Le ministère des Affaires municipales 9

Lois dont l'application relève, en tout ou en partie, du ministre des Affaires municipales 9

Organigramme 32

Mission du Ministère 10

Rôle des unités administratives 11

Personnel de direction au 31 mars 1990 16

États financiers 17

Deuxième partie
Les principales réalisations en 1989-1990 21

Chapitre 1
Aménagement du territoire municipal 21

— Administration et gestion découlant de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme 21

— Coordination interministérielle 22

— Relations intergouvernementales 23

— Recherche et conception 23

— Assistance technique 24

— Diffusion d'information 24

— Assistance financière 25

— Études et avis divers 27

Chapitre 2
Aide et surveillance administratives et financières 29

— Études et programmes d'administration financière 29

— Gestion financière et administrative 30

— Emprunts 31

— Subventions 34

— Financement municipal 36

— Vérification 36

Chapitre 3
Évaluation foncière 39

— Animation 39

— Programmes de compensation 40

Chapitre 4
Administration générale 43

— Secrétariat du Ministère 43

— Révision des lois municipales 43

— Législation 44

— Recherche et politiques 46

— Gestion 48

— Communications 50

— Programmes d'accès à l'égalité pour les femmes dans le milieu municipal 51

Chapitre 5
Relations avec les municipalités 55

— Organisation municipale 55

— Affaires nordiques et amérindiennes 56

— Formation municipale 57

— Bureaux régionaux 59

Première partie
Le ministère des Affaires municipales

Lois dont l'application relève, en tout ou en partie, du ministre des Affaires municipales(*)

Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (L.R.Q., c. A-2)

Loi sur l'aide municipale à la protection du public aux traverses de chemin de fer (L.R.Q., c. A-15)

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)

Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)

Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)

Loi sur les colporteurs (L.R.Q., c. C-30)

Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., c. C-35)

Loi sur la Communauté régionale de l'Outaouais (L.R.Q., c. C-37.1)

Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (L.R.Q., c. C-37.2)

Loi sur la Communauté urbaine de Québec (L.R.Q., c. C-37.3)

Loi sur les concessions municipales (L.R.Q., c. C-49)

Loi sur le Conseil régional de zone de la Baie-James (L.R.Q., c. C-59.1)

Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal (L.R.Q., c. C-60.1)

Loi sur la contribution municipale à la construction de chemins (L.R.Q., c. C-66)

Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport (L.R.Q., c. C-70)

Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72)

Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q., c. D-7)

Loi sur le développement de la région de la Baie-James (L.R.Q., c. D-8)

Loi concernant les droits sur les divertissements (L.R.Q., c. D-14)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)

Loi sur l'entraide municipale contre les incendies (L.R.Q., c. E-11)

Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)

Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1)

Loi sur l'interdiction de subventions municipales (L.R.Q., c. I-15)

Loi sur le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur (L.R.Q., c. M-15.3)

Loi sur le ministère des Affaires municipales (L.R.Q., c. M-22.1)

Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39)

Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9)

Loi sur le parc de la Mauricie et ses environs (L.R.Q., c. P-7)

Loi sur la Régie du logement (L.R.Q., c. R-8.1)

Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., c. R-9.3)

Loi sur les régimes de retraite des maires et des conseillers des municipalités (L.R.Q., c. R-16)

Loi concernant la réglementation municipale des édifices publics (L.R.Q., c. R-18)

Loi sur la réorganisation municipale du territoire de la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent (1988, c. 55)

Loi sur les rues publiques (L.R.Q., c. R-27)

Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8)

Loi sur la Société du parc industriel du centre du Québec (L.R.Q., c. S-15)

Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001)

Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q., c. T-14)

Loi sur la vente des services publics municipaux (L.R.Q., c. V-4)

Loi sur les villages cris et village naskapi (L.R.Q., c. V-5.1)

Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (L.R.Q., c. V-6.1)

---

* Cette liste comprend des lois dont l'application relève d'un autre Ministre, mais qui prévoient des interventions majeures du ministre des Affaires municipales.

Mission du Ministère

La mission du ministère des Affaires municipales définit sa raison d'être, sa spécificité. Selon sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre M-22.1), le ministère des Affaires municipales s'est vu confier la mission de veiller à la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et de leurs citoyens et citoyennes. Cette mission comporte trois facettes particulières: le Ministère est le responsable des affaires municipales, le conseiller principal du gouvernement en ces matières et l'interlocuteur privilégié de l'État québécois dans les relations provinciales-municipales.

La mission première du Ministère consiste à agir comme responsable d'un secteur particulier de l'administration publique, soit celui des affaires municipales. Il est le ministère désigné au sein du gouvernement pour veiller au bon fonctionnement du réseau municipal. Plus spécifiquement, il se préoccupe de la performance des institutions de ce réseau. Étant donné que les différentes administrations municipales sont des organismes décentralisés disposant de pouvoirs délégués, le Ministère voit à ce qu'elles assument avec efficacité les rôles confiés par la législature provinciale. Cette mission s'exerce dans des champs de responsabilités définis par les lois relevant du ministre des Affaires municipales. Le Ministère se préoccupe, entre autres, de l'organisation des structures, de leurs pouvoirs, de leur fonctionnement, de leur financement et de leur gestion financière et administrative. Il est concerné aussi par les questions de démocratie municipale, de fiscalité locale, de participation des citoyens et des citoyennes, d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Pour remplir ce volet important de sa mission, le Ministère réalise un certain nombre d'activités d'élaboration de dossiers, de gestion et de contrôle. Pour répondre aux impératifs d'une société en transformation, il révise régulièrement l'encadrement législatif, réglementaire et administratif des institutions municipales. Il élabore des politiques, des orientations, des programmes, des dossiers et des législations qui seront soumis pour approbation au Conseil exécutif ou à l'Assemblée nationale. Dans ces activités de gestion, il administre des programmes d'aide financière dans le cadre du régime fiscal municipal. Il aide et soutient aussi les municipalités dans l'exercice de leurs fonctions. Au niveau des contrôles, il surveille l'exécution des lois municipales et il s'assure que les administrations municipales gèrent sainement les deniers publics dans les limites de leur compétence, et ce, dans l'intérêt de leur population.

Un deuxième volet de sa mission consiste à agir comme conseiller principal du gouvernement sur toute question affectant le système municipal. Dans cette perspective, il se définit comme un ministère à vocation horizontale préoccupé par la cohérence et l'unité d'action des différents organismes gouvernementaux intervenant auprès des collectivités municipales. Pour réaliser cet aspect de sa mission, il fait des recommandations au gouvernement, aux ministères et aux organismes publics relativement à leurs projets et à leurs activités pouvant avoir une incidence dans le domaine municipal. La présence du ministre des Affaires municipales au Comité permanent de l'aménagement du territoire, du développement régional et de l'environnement (COMPADRE) est une occasion privilégiée de faire valoir les intérêts du monde municipal. Lorsqu'il intervient auprès des instances gouvernementales, il présente les points de vue des municipalités et rappelle les principes qui guident l'action du gouvernement auprès des administrations locales.

Un troisième volet de sa mission se rapporte à son rôle dans les relations entre l'État québécois et les institutions municipales. En cette matière, il agit comme un ministère des relations avec les municipalités, jouant le rôle d'interlocuteur privilégié du gouvernement auprès du monde municipal. À cet effet, il se préoccupe de l'harmonisation des relations provinciales-municipales. Il voit aussi à développer l'esprit de partenariat entre ces deux paliers de l'administration publique. Les canaux de concertation qu'il privilégie sont les contacts fréquents avec les dirigeants des unions de municipalités, les réunions de la Table Québec-Municipalités et l'organisation d'assises regroupant les représentants du gouvernement et des municipalités.

Perspective

Depuis quelques années, le Ministère poursuit une démarche qui vise à revaloriser le pouvoir des institutions municipales. Pour cette raison, il désire accroître leur autonomie de façon à ce qu'elles soient des organismes encore davantage responsables de leurs actes auprès de leurs citoyens et citoyennes. Cette approche repose sur l'idée que les structures décentralisées peuvent, à leur niveau, faire des choix qui correspondent le mieux aux besoins de leur milieu compte tenu des ressources disponibles. Le Ministère considère aussi que les organisations municipales sont des administrations essentielles à la gestion efficace du secteur public. Elles sont des instances politiques responsables considérées par les citoyens et les citoyennes comme le niveau de gouvernement le plus près des préoccupations de leur communauté.

Au cours des dernières années, le Ministère a voulu réduire son rôle de surveillance et de contrôle des institutions municipales. Dans cette veine, il a accru ses activités de soutien, d'aide technique, d'information et de formation.

Au cours de l'année 1989-1990, le Ministère a amorcé une réflexion sur l'avenir du système municipal compte tenu des nouvelles réalités socio-économiques du Québec. À cet effet, des travaux ont été entrepris pour découvrir les principaux changements de la société québécoise qui auront une incidence sur les collectivités locales. Ces travaux devraient permettre d'alimenter le débat relatif au partage des responsabilités et des ressources fiscales entre l'État et le monde municipal.

Rôle des unités administratives

Le ministère des Affaires municipales est composé du Bureau du sous-ministre et de trois directions à vocation horizontale : la Direction des communications, la Direction générale de la gestion et la Direction de la recherche et des politiques. Il comprend aussi quatre directions sectorielles : la Direction générale de l'administration financière, la Direction générale de l'évaluation foncière, la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et la Direction générale des relations avec les municipalités.

De plus, le Ministère est doté d'une Direction des affaires juridiques et d'une Direction de la comptabilité, rattachées respectivement au ministère de la Justice et au ministère des Finances.

Bureau du sous-ministre

Sous l'autorité du ministre, le sous-ministre des Affaires municipales assure la direction du Ministère. Il coordonne notamment l'élaboration des objectifs et des activités du Ministère et voit à leur mise en oeuvre. Il voit aussi à la gestion des ressources humaines, budgétaires et matérielles du Ministère.

Regroupés au sein du Bureau du sous-ministre, on retrouve : la sous-ministre adjointe à la législation et aux affaires juridiques, le sous-ministre adjoint à la fiscalité et aux finances municipales, le sous-ministre adjoint aux relations avec les municipalités et à l'aménagement du territoire, ainsi que le secrétaire du Ministère.

Sont également rattachés au Bureau du sous-ministre une équipe-conseil en matière de législation et une équipe chargée spécifiquement de la révision des lois municipales.

Le Secrétariat du Ministère voit principalement à assister le sous-ministre dans la synthèse et le suivi des dossiers ministériels et interministériels.

Pour ce faire, il organise les réunions de Direction avec le ministre ainsi que les réunions regroupant les membres du Bureau du sous-ministre. Il coordonne le cheminement des dossiers entre le Cabinet du ministre, le Bureau du sous-ministre et les unités administratives du Ministère.

Le Secrétariat du Ministère voit aussi au cheminement des documents officiels, notamment les mémoires au Conseil des ministres et les projets de décret. À cet effet, il entretient les relations nécessaires avec les ministères et les organismes gouvernementaux centraux tels que le Secrétariat général du Conseil exécutif et le Secrétariat à l'aménagement, au développement régional et à l'environnement.

De même, il assure une communication permanente avec les unions de municipalités. À cet égard, le Secrétariat du Ministère s'occupe de l'organisation des réunions de la Table Québec-Municipalités et en assure le suivi auprès des partenaires. Essentiellement, la Table Québec-Municipalités permet des échanges d'informations entre le ministre des Affaires municipales (et les autres ministres invités) et les représentants de l'Union des municipalités du Québec et de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec. Il est ainsi possible pour le Ministère et le gouvernement de consulter les municipalités sur des projets de lois, de règlements, de politiques et de programmes.

Le Secrétariat du Ministère est aussi responsable, en collaboration avec la Direction générale de la gestion, de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels.

Enfin, le Secrétariat du Ministère voit à la coordination d'un certain nombre de dossiers ministériels dont le suivi des objectifs et des orientations stratégiques, ainsi que l'organisation des réunions du personnel d'encadrement supérieur du Ministère.

Par ailleurs, l'équipe de la législation a la responsabilité de concevoir, d'élaborer et de coordonner la préparation des projets de lois publics dont l'application relève du Ministère ainsi que la réglementation qui en découle. De plus, elle analyse et commente les projets de lois et règlements d'autres ministères qui ont des conséquences sur le droit municipal.

Quant à l'équipe chargée de la révision des lois municipales, elle doit revoir toute la législation qui s'applique en matière municipale, et ce, afin d'unifier les lois dans un seul code applicable à l'ensemble des municipalités du Québec.

Direction générale de la gestion

La Direction générale de la gestion assiste et conseille les autorités du Ministère et les responsables des unités administratives en matière d'organisation administrative et de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informatiques. Elle propose des orientations, des politiques et des programmes dans les domaines relevant de sa compétence. Elle les coordonne et en effectue le suivi pour le compte du sous-

ministre. De plus, la Direction représente le Ministère auprès des unités centrales du gouvernement pour l'ensemble des matières qui relèvent de sa compétence.

La Direction générale de la gestion regroupe quatre unités administratives, soit le Service des ressources humaines, le Service du budget, le Service des ressources matérielles et le Service des systèmes.

— Le Service des ressources humaines propose des orientations et des programmes relatifs à son domaine, notamment en ce qui concerne le perfectionnement et la mobilité du personnel.

  Il exerce un rôle de conseiller auprès des gestionnaires du Ministère et assure à ces derniers un soutien professionnel en matière de dotation, de conditions de travail, d'évaluation et de classification des emplois. Il vient en aide aux employés dans la planification et le développement de leur carrière.

— Le Service du budget joue un rôle d'analyste et de conseiller en matière de suivi budgétaire. Il prépare les prévisions budgétaires de concert avec les unités administratives, assure le suivi et le contrôle des engagements budgétaires et des dépenses du Ministère, du Bureau de révision de l'évaluation foncière et de la Commission municipale du Québec. Aussi, il assiste et conseille la Direction en matière d'allocation des ressources financières et lui fournit les informations nécessaires à la prise de décision. De plus, il assiste les autorités lors de la tenue des commissions parlementaires relatives aux engagements financiers et aux crédits.

— Le Service des ressources matérielles a pour mission de conseiller et d'assister les gestionnaires du Ministère, du Bureau de révision de l'évaluation foncière et de la Commission municipale du Québec, dans la définition de leurs besoins en ce qui concerne l'acquisition ainsi que la gestion de biens et services et de locaux. Il s'assure de la conformité du processus d'acquisition et de disposition de biens ou de services aux politiques, aux normes et procédures gouvernementales et ministérielles établies. Il offre notamment des services en matière d'approvisionnement, d'entreposage, de reprographie, de courrier et messagerie, de gestion documentaire et de préarchivage, de manutention, de téléphonie et d'aménagement de postes de travail. Il est responsable de l'application d'une partie de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

— Le Service des systèmes a pour mandat de fournir aux gestionnaires du Ministère une expertise en matière de développement, d'exploitation et d'entretien des systèmes informatiques et bureautiques. Il conseille ces derniers sur l'orientation technologique à privilégier, actualise le plan directeur du Ministère en matière d'informatique, coordonne le développement et la gestion des systèmes en tenant compte de l'environnement technologique et assure la sécurité des données qui ont un caractère corporatif.

Direction de la recherche et des politiques

La Direction de la recherche et des politiques a un mandat multisectoriel de conseil et de soutien aux autorités du Ministère. Elle élabore des politiques ministérielles et évalue les propositions législatives et réglementaires d'autres ministères ayant des incidences sur le système municipal. Elle effectue aussi des études et des collectes de données concernant le milieu municipal.

La Direction de la recherche et des politiques assume aussi la représentation du Ministère dans des comités interministériels. Elle assure la préparation et le soutien des participations du Ministère aux conférences ministérielles interprovinciales et à d'autres échanges de caractère intergouvernemental. Elle est également chargée de l'organisation d'activités de coopération internationale dans le domaine municipal.

En outre, la Direction assiste les municipalités dans le développement et l'implantation de systèmes informatisés de gestion de l'information sur le territoire. Enfin, elle gère le Centre de documentation du Ministère.

Direction des communications

Le mandat de la Direction des communications est d'assurer une information adéquate et uniforme aux clientèles du Ministère, de conseiller les autorités, les unités administratives et les bureaux régionaux sur les contenus et les techniques de diffusion.

La Direction des communications effectue la planification, la coordination et la réalisation des activités de communication selon les orientations ministérielles retenues annuellement. À ce titre, elle intervient dans huit champs de travail différents : publications, édition et recherche-marketing, productions audio-visuelles, publicité et commandites, représentation, rétroinformation et renseignements.

Par ailleurs, elle est chargée d'élaborer et de mettre en oeuvre les règlements d'éthique et de contrôle qui encadrent les échanges du Ministère avec ses clientèles. Elle veille aussi à l'application et au respect des lois et règlements régissant les communications gouvernementales.

Direction générale de l'administration financière

La Direction générale de l'administration financière fournit aux municipalités une aide en matière de gestion financière et administrative, et plus particu-

lièrement quant à leurs opérations de financement. Elle doit également surveiller les opérations financières des municipalités et exercer les contrôles financiers requis par les lois. Par ailleurs, la Direction générale agit comme conseillère en matière de financement municipal auprès de la direction du Ministère.

La Direction générale comprend six services :

— le Service des études et programmes d'administration financière, élabore les différents instruments de gestion requis;

— le Service de la gestion financière et administrative fournit aux municipalités, et plus particulièrement aux municipalités en difficulté, l'assistance technique dont elles ont besoin en matière de gestion financière et administrative;

— trois services de la Direction générale se partagent la responsabilité principale d'apporter une aide et d'exercer les contrôles requis par les lois relativement aux dépenses en immobilisations des municipalités et à leurs sources de financement. Le Service des emprunts veille à la coordination et au contrôle des travaux relatifs à l'approbation des règlements d'emprunt. Le Service du financement municipal fournit aide et assistance technique aux organismes municipaux relativement à l'émission des obligations et aux emprunts par billets. Ils assurent ainsi la meilleure utilisation possible des sources de financement municipal à moyen et à long terme. Enfin le Service des subventions qui, comme son nom l'indique gère les programmes de subventions;

— le Service de la vérification suit l'évolution de la situation financière des municipalités par la vérification et l'analyse des budgets, des états financiers et de divers rapports. Il étudie également, en fonction des besoins particuliers, l'état des finances de certaines municipalités.

Direction générale de l'évaluation foncière

Dans le cadre de l'application de la Loi sur la fiscalité municipale, la mission de la Direction générale de l'évaluation foncière consiste, d'une part, à fournir l'aide et le soutien nécessaires aux municipalités pour leur permettre d'exercer leur autonomie en matière de gestion foncière et de financement basé sur la richesse foncière et, d'autre part, à agir comme fiduciaire du gouvernement dans l'exercice de ses droits et obligations de propriétaire foncier.

Cette direction a également pour mission de conseiller les autorités du Ministère sur les modifications qui pourraient être apportées aux lois et règlements touchant l'évaluation foncière.

La Direction générale de l'évaluation foncière est aussi directement impliquée dans le milieu municipal par sa participation constante aux travaux de divers comités techniques ou consultatifs qui mettent en présence les personnes ou organismes intéressés à la fiscalité municipale.

La Direction générale comprend deux services :

— le Service de l'animation a comme vocation principale et permanente de conseiller et orienter les municipalités du Québec en ce qui concerne la confection et l'utilisation des rôles d'évaluation foncière et de valeur locative. À cet effet, il est chargé d'élaborer, de réviser et de promouvoir les normes et méthodes prescrites ainsi que les guides administratifs les supportant. Ce service a également pour mandat d'approvisionner le Ministère en données issues des rôles d'évaluation foncière et d'apporter le soutien nécessaire en matière de recherche et de développement;

— le Service des programmes de compensation s'occupe de toutes les questions relatives aux programmes de compensation tenant lieu de taxes foncières. Il verse aussi aux municipalités le manque à gagner, en raison de privilèges fiscaux consentis aux secteurs des fermes. De plus, ce service voit à déposer les plaintes nécessaires devant les tribunaux concernés lorsque l'évaluation est considérée inéquitable ou l'admissibilité aux programmes est jugée non conforme aux lois et règlements.

Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire veille à la mise en application de différentes lois relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme. Elle conseille la direction du Ministère quant aux impacts et aux modalités de mise en application des lois, programmes et projets gouvernementaux qui ont des incidences sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme. La Direction assume de plus la gestion de programmes d'aide, de nature financière ou autre, destinés aux municipalités régionales de comté, aux communautés urbaines et régionale et aux municipalités locales.

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire comprend cinq services :

— le Service de l'aide à la planification — Rive-nord et le Service de l'aide à la planification — Rive-sud fournissent aux collectivités locales, aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines et régionale une assistance administrative et technique. L'assistance fournie par les services de l'aide à la planification est axée sur l'élaboration et l'utilisation des instruments d'aménagement et d'urbanisme, sur la formation des

élu(e)s et des intervenants et intervenantes impliqués dans la gestion du territoire municipal, sur le développement des compétences municipales en matière de planification et de gestion de leur territoire, de même que sur la concertation des politiques et des interventions des ministères et organismes du gouvernement en ce qui concerne l'aménagement du territoire;

— le Service de l'administration des programmes d'urbanisme et d'aménagement assure la mise en oeuvre des programmes d'aide financière concernant notamment la revitalisation du centre-ville et des artères commerciales des villes de Québec et Montréal, ainsi que l'assistance financière aux municipalités régionales de comté. Le Service participe à la gestion de programmes relatifs à la mise en place et à l'amélioration d'équipements et d'infrastructures relatifs à l'alimentation en eau potable et à l'évacuation des eaux usées domestiques (PAIRA et AIDA). De plus, il produit des avis concernant des dossiers ministériels et assiste les municipalités dans la réalisation de certains projets concrets. Enfin, il administre le versement de certaines aides financières spéciales relatives à l'amélioration de la qualité du milieu, tout en dispensant aux municipalités l'assistance technique et administrative requise par ces programmes;

— le Service des études et projets poursuit des recherches et des études portant sur des problèmes reliés à certains milieux, dont les modalités d'intervention qui s'y appliquent ainsi que le contrôle sur leurs ressources. Il contribue à l'évolution de l'instrumentation technique. Le Service est en outre appelé à collaborer avec divers ministères à l'analyse de problématiques reliées à l'aménagement et à l'urbanisme, au suivi et à l'application de politiques et de lois diverses ainsi qu'à la mise en oeuvre de certains projets. Il conseille la direction du Ministère sur des politiques, projets de loi, interventions et programmes issus de ministères, organismes, et autres intervenants. Sa participation à l'aide technique de la Direction auprès des municipalités se traduit par l'élaboration d'instruments et de techniques d'urbanisme, par des projets d'ajustements législatifs et par des échanges avec des intervenants des milieux municipaux et d'associations diverses;

— le Service des orientations gouvernementales en aménagement a pour mandat de coordonner l'exercice des responsabilités imparties aux ministères et organismes du gouvernement par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Plus spécifiquement, il est chargé d'assurer la préparation, à l'intention des municipalités régionales de comté et des communautés qui élaborent, modifient ou révisent leur schéma d'aménagement, des avis, documents ou décrets visés aux articles 11, 16, 27, 29, 47 à 60 et 149 à 165 de cette loi. Pour exercer ses fonctions, ce service est en relation avec une vingtaine de ministères et organismes gouvernementaux dont les orientations ou les activités sont susceptibles d'avoir un impact sur l'aménagement du territoire des municipalités régionales de comté.

La Direction générale des relations avec les municipalités

Dans le cadre de sa mission d'aide et de soutien aux municipalités, la Direction générale des relations avec les municipalités exerce des activités d'assistance technique, de formation, d'information et de représentation auprès des municipalités.

Plus précisément, elle assure la présence du Ministère en région et favorise la concertation et la cohérence des activités ministérielles auprès des municipalités et des organismes du milieu municipal. Elle assure une rétroinformation provenant des municipalités et, à cet égard, conseille le Ministère relativement aux besoins des municipalités et aux impacts des programmes et activités du Ministère.

De même, la Direction assiste les municipalités et le Ministère en matière de structures et d'organisation municipale. Elle conçoit et organise des activités de formation à l'intention des élu(e)s et des fonctionnaires municipaux, dans le but de favoriser l'autonomie et la bonne gestion municipale. Enfin, elle assure l'assistance technique aux municipalités nordiques et conseille le Ministère en ce qui concerne les affaires municipales en milieux nordique et amérindien.

Pour exécuter ces mandats, la Direction générale des relations avec les municipalités comprend, outre le bureau du Directeur général, quatre services :

— le Service de l'organisation municipale fournit aux municipalités une aide technique portant sur l'organisation territoriale (regroupement, annexion, création et démembrement) et les ententes intermunicipales de services. Il met à la disposition des municipalités son expertise en matière de division en districts électoraux municipaux, de changement de dénomination ou de statut et de recherche historique. Il avise les autorités du Ministère sur toute action relative à la restructuration des municipalités locales et régionales;

— le Service des affaires nordiques et amérindiennes conseille les autorités du Ministère sur toute question relative aux municipalités nordiques et aux arfaires amérindiennes et assure la coordination des activités du Ministère à cet égard. Il participe à l'élaboration et à l'évaluation de

programmes ministériels et gouvernementaux concernant le milieu nordique et les autochtones. Aussi, il administre les programmes d'assistance technique et financière s'adressant aux municipalités nordiques. Il entretient des relations avec tout organisme représentatif des milieux nordique et autochtone. Enfin, il représente le Ministère auprès du Secrétariat aux Affaires autochtones;

— le Service des bureaux régionaux est constitué du Bureau du directeur à Québec et d'un bureau régional dans les villes de Rimouski, Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Montréal, Hull, Rouyn-Noranda et Baie-Comeau. Les mandats du Service sont d'assurer l'aide et le soutien aux municipalités et la représentation du Ministère en région. Il réalise ces mandats en exerçant diverses activités d'assistance de premier niveau, d'information, de formation, de représentation et de concertation auprès de la clientèle du monde municipal et de rétroinformation auprès des autorités du Ministère;

— le Service de la formation municipale a pour mandat la conception et l'organisation d'activités de formation et de perfectionnement à l'intention de la clientèle municipale, tout particulièrement les élu(e)s et les fonctionnaires municipaux. En relation avec les partenaires concernés, notamment les unions de municipalités, les associations de fonctionnaires municipaux et les autres directions du Ministère, le Service établit les besoins et les priorités en formation municipale, élabore les documents et autres outils pertinents, planifie les activités à réaliser, détermine leurs modalités de réalisation et procède à leur évaluation.

En plus de ces quatre Services, la Direction générale comprend une équipe responsable de la gestion et de la mise à jour des données informatisées portant sur l'organisation politico-administrative des municipalités.

Personnel de direction au 31 mars 1990

Ministre	Yvon Picotte
Directeur du Cabinet	Jean-Guy Tremblay
Bureau du sous-ministre :	
Sous-ministre	Florent Gagné
Sous-ministre adjointe	Rita Bédard
Sous-ministre adjoint	Normand Bolduc
Sous-ministre adjoint	Jacques Fournier
Secrétaire du ministère	Mario St-Germain
Conseiller en législation	André Carrier
Directeur de la révision des lois municipales	Dennis Pakenham
Direction de la recherche et des politiques	Robert Cournoyer
Direction des affaires juridiques	François Gagnon
Direction de la comptabilité	Roland Perreault
Direction générale de la gestion	Yvon Verrette
Service des ressources humaines	(Vacant)
Service du budget	Raymonde Fiset
Service des systèmes	Jacques Leguay
Service des ressources matérielles	Pierre Chabot
Direction des communications	Richard Thériault
Direction générale de l'administration financière	Alphé Poiré
Service des études et programmes	Antoine Sylvain
Service de la gestion financière et administrative	Jacques Asselin
Service du financement municipal	Jean-Pierre Michel
Service des emprunts	Carol Turgeon
Service des subventions	Marc-André Laforest
Service de la vérification	Benoît Arial
Direction générale de l'évaluation foncière	Réjean Carrier
Service des programmes de compensation	Gaston Vachon
Service de l'animation	Roger Mayrand
Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire	Georges Felli
Service de l'aide à la planification/Rive-nord	Fernand Martin
Service de l'aide à la planification/Rive-sud	Marcel Meunier
Service de l'administration des programmes	Robert Aubé
Service des études et projets	Jean Rousseau
Service des orientations gouvernementales en aménagement	Pierre Lavergne
Direction générale des relations avec les municipalités	Louis Dussault
Service de l'organisation municipale	François Gélinas
Service des affaires nordiques et amérindiennes	Jean-Guy Blouin
Service des bureaux régionaux	André Demers
Service de la formation municipale	Lise Monette

Délégués régionaux du ministère :

1. Rimouski	Jules Coulombe
2. Chicoutimi	André Rochefort
3. Québec	Claude Laliberté
4. Trois-Rivières	Normand Papineau
5. Sherbrooke	Odette Michaud[1]
6. Montréal	Raymond Lynch
7. Hull	Pierre Ricard
8. Rouyn-Noranda	Denis Bureau
9. Baie-Comeau	Louis Bélanger

[1] Mme Michaud remplace temporairement Madame Bernadette Doyon.

États financiers

Répartition du budget selon les programmes et éléments de programme 1989-1990 (en milliers de dollars)[1]

	Effectifs permanents	Budget	Budget révisé	Dépenses
Programme 01				
Aménagement du territoire municipal				
Éléments de programme				
1 Urbanisme et aménagement du territoire	59	12 275,9 $	13 122,7 $	11 761,3 $
Programme 02				
Aide et surveillance administratives et financières				
Éléments de programme				
1 Surveillance de la gestion municipale	87	3 873,9 $	3 912,9 $	3 783,5 $
2 Aide financière aux municipalités	—	5 262,3 $	7 282,3 $	6 894,9 $
3 Fonds de péréquation	—	29 300,0 $	29 300,0 $	29 117,6 $
Programme 03				
Évaluation foncière				
Éléments de programme				
1 Normalisation et aide technique	50	2 647,3 $	2 671,2 $	2 514,5 $
2 Compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du gouvernement	—	17 667,9 $	18 667,9 $	18 631,6 $
3 Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de la Santé et Services sociaux et de l'Éducation	—	243 700,0 $	242 075,0 $	232 502,7 $
4 Compensation de l'effet de plafonnement des taxes foncières sur les fermes	—	14 200,0 $	14 825,0 $	14 786,8 $
6 Compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces, des gouvernements étrangers et des organisations internationales	—	—	6 200,0 $	1 044,4 $
Programme 04				
Administration générale				
Éléments de programme				
1 Direction	57	5 334,8 $	5 381,8 $	4 993,5 $
2 Gestion	65	9 648,2 $	9 720,1 $	8 525,7 $
Programme 05				
Relations avec les municipalités				
Éléments de programme				
1 Aide institutionelle et assistance technique	56	3 058,1 $	3 092,5 $	2 962,8 $
2 Soutien financier à la restructuration du territoire, aux villages nordiques et à l'administration régionale Kativik	—	4 654,6 $	14 654,6 $	14 211,6 $

	Effectifs permanents	Budget	Budget révisé	Dépenses
Programme 06				
Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts	—	**43 046,4 $**	**44 046,4 $**	**34 669,0 $**
Programme 07				
Aide financière aux Sociétés d'État				
Éléments de programme				
1 Aide financière à la Société d'aménagement de l'Outaouais et à la Société des établissements de plein-air du Québec	—	3 094,0 $	3 518,4 $	3 518,4 $
2 Aide financière à la Société de développement de la Baie James	—	1 150,0 $	1 150,0 $	—
TOTAL	**374**	**408 913,4 $**	**419 620,8 $**	**389 978,3 $**

(1) À l'exclusion des organismes suivants (CMQ, BREF, SHQ et Régie du logement)

Répartition du budget et des dépenses par catégorie[2] 1989-1990 (en milliers de dollars)

Catégories	Budget initial	Budget révisé	Dépenses
01 Traitements	16 046,1 $	16 056,3 $	15 543,7 $
02 Autres rémunérations	1 841,4 $	1 903,3 $	1 900,4 $
03 Communications	1 875,9 $	1 939,0 $	1 714,1 $
04 Services	6 817,3 $	6 896,9 $	5 913,3 $
05 Entretien	158,0 $	129,9 $	108,5 $
06 Loyers	3 255,4 $	3 367,7 $	3 144,5 $
07 Fournitures	376,3 $	508,6 $	443,4 $
08 Équipement	547,6 $	536,8 $	402,3 $
10 Transfert	377 978,7 $	388 264,0 $	360 800,9 $
11 Autres dépenses	13,2 $	14,8 $	7,2 $
13 Prêts, placements et avances	3,5 $	3,5 $	—
TOTAL	**408 913,4 $**	**419 620,8 $**	**389 978,3 $**

(2) À l'exclusion des organismes (CMQ, BREF, SHQ et Régie du logement)

Dépenses par programme[1]

Titre du programme	Exercice 1989-1990 (en milliers de dollars)
Aménagement du territoire municipal	11 761,3 $
Aide et surveillance administratives et financières	39 856,0 $
Évaluation foncière	269 480,0 $
Administration générale	13 519,2 $
Relations avec les municipalités	17 174,4 $
Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts	34 669,0 $
Aide financière aux Sociétés d'État	3 518,4 $
TOTAL	**389 978,3 $**

(1) À l'exclusion des organismes affiliés (CMQ, BREF, SHQ et Régie du logement).

Dépenses de transfert par programme[2]

Titre du programme	Exercice 1989-1990 (en milliers de dollars)
Aménagement du territoire municipal	8 574,9 $
Aide et surveillance administratives et financières	36 072,5 $
Évaluation foncière	263 223,9 $
Administration générale	530,6 $
Aide institutionnelle et restructuration du territoire	14 211,6 $
Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts	34 669,0 $
Aide financière aux Sociétés d'État	3 518,4 $
TOTAL	**360 800,9 $**
Moins :	
Dépenses de transfert non considérées comme subvention selon le manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec[3]	262 179,5 $
Subventions	**98 621,4 $**
Pourcentage des subventions par rapport au total	**27,3 %**

(2) À l'exclusion des organismes suivants (CMQ, BREF, SHQ et Régie du logement.

(3) Ce type de dépenses de transfert (non considérées comme subvention) comprend celles des programmes de compensation tenant lieu de taxes foncières des immeubles du gouvernement, des réseaux de la Santé et Services sociaux et de l'Éducation et de compensation de l'effet de plafonnement des taxes foncières sur les fermes.

Deuxième partie
Les principales réalisations en 1989-1990

Chapitre 1
Aménagement du territoire municipal

La responsabilité de la mise en oeuvre du programme « Aménagement du territoire municipal » relève de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et des cinq services qui la composent.

Dans le cadre de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Direction a poursuivi en 1989-1990 ses réalisations en fournissant une assistance administrative et technique aux municipalités régionales de comté, aux municipalités locales et aux communautés urbaines et régionale pour la mise en oeuvre de leur schéma d'aménagement et pour l'élaboration de leurs plans et règlements d'urbanisme. De plus, la Direction participe activement aux divers groupes de travail formés des ministères concernés par l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

D'autres réalisations se sont ajoutées cette dernière année. La Direction est intervenue pour améliorer la pratique des inspecteurs municipaux et pour permettre aux comités consultatifs d'urbanisme de mieux opérer.

Ces réalisations sont regroupées sous huit thèmes principaux :

- administration et gestion découlant de l'application de la loi;
- coordination interministérielle;
- relations intergouvernementales;
- recherche et conception;
- assistance technique;
- diffusion d'information;
- assistance financière;
- études et avis divers.

Administration et gestion découlant de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Le processus de planification enclenché par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a nécessité de nouveau cette année un suivi de la part du Ministère.

Dans le cadre de l'opération « schéma d'aménagement », 12 schémas sont entrés en vigueur alors que les discussions se poursuivent pour l'entrée en vigueur de cinq autres. En incluant les communautés urbaines et régionale, 93 organismes régionaux sont maintenant munis d'un schéma d'aménagement.

Les municipalités régionales de comté ont aussi commencé à modifier leur schéma suivant les procédures prévues par la loi aux articles 47 à 53. Les projets de règlements puis les règlements de modification sont transmis au ministre. Il y a eu neuf règlements de modification en 1987-1988, 45 en 1988-1989 et 95 règlements adoptés par 39 municipalités régionales de comté en 1989-1990. Après consultation des ministères impliqués, plus de la moitié de ces règlements ont donné lieu à la transmission à la municipalité régionale de comté d'un avis gouvernemental.

Les municipalités régionales de comté et les communautés urbaines et régionale ont par ailleurs modifié à 81 reprises leur règlement de contrôle intérimaire. Selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ces règlements demeurent en vigueur dans une municipalité régionale de comté jusqu'à l'entrée en vigueur de tous les règlements d'urbanisme municipaux.

La loi prévoit que les municipalités locales ont 24 mois, après l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté, pour adopter un plan d'urbanisme conforme au schéma d'aménagement. Elles doivent par la suite, dans les 90 jours suivant l'entrée en vigueur du plan d'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme pour mettre en oeuvre les orientations prévues au plan. Ainsi, en mars 1990, 313 municipalités locales avaient adopté leur plan d'urbanisme et 244 avaient adopté leur réglementation d'urbanisme.

Afin de tenir compte de circonstances imprévues ou particulières, la loi prévoit que le ministre peut prolonger un délai qu'elle impartit aux municipalités locales et régionales ou leur accorder un nouveau délai. Ainsi, la Direction a examiné les demandes de prolongation et de nouveaux délais à des fins de recommandation au ministre. Un nombre total de 118 prolongations ont été accordées pour l'adoption de plans d'urbanisme et de 14 prolongations pour l'adoption de règlements d'urbanisme.

En 1990-1991, le Ministère s'attend à une forte accélération du processus d'élaboration puisque les municipalités de 50 municipalités régionales de comté et communautés urbaines auront à faire face à l'échéance concernant l'élaboration de leurs instruments d'urbanisme, comparativement à 26 municipalités régionales de comté en 1989-1990. Cette forte activité exigera une aide technique accrue de la part de la Direction étant donné les 569 municipalités impliquées.

Dès cette année, une communauté urbaine et une municipalité régionale de comté auront à réviser leur schéma d'aménagement puisque la loi prévoit que la révision du schéma d'aménagement doit être réalisée au plus tard cinq ans après son entrée en vigueur. Deux autres municipalités régionales de comté se prépareront à cette révision prévue pour la fin de l'année 1991.

Afin de bonifier les schémas d'aménagement de première génération, la Direction a entrepris une évaluation de leur contenu, du processus d'élaboration et d'entrée en vigueur, ainsi que la transmission des orientations gouvernementales. La Direction entend développer une approche pour la révision quinquennale et la proposer au gouvernement et au monde municipal en 1990-1991.

Coordination interministérielle

Puisqu'elle veille à l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Direction doit :

- maintenir des relations sur une base constante avec les ministères et organismes gouvernementaux concernés par l'aménagement du territoire et coordonner leurs actions dans le cadre de l'application de cette loi;
- préparer les avis du gouvernement en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et favoriser la conciliation entre les orientations du gouvernement et celles des municipalités locales et régionales de comté en matière d'aménagement;
- coordonner l'élaboration ou la mise à jour d'orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et pour certains territoires particuliers;
- préparer les avis fournis par le Ministère au Comité ministériel permanent de l'aménagement, du développement régional et de l'environnement sur différents dossiers d'aménagement;
- participer au comité interministériel pour l'étude des projets d'équipements et les couloirs énergétiques;
- participer à l'élaboration de la problématique d'aménagement concernant la réglementation des carrières et sablières;
- représenter le Ministère aux séances de consultation de la Commission d'étude sur les déchets dangereux;
- participer au comité interministériel concernant la modification de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- participer au comité de liaison permanent qui réunit les deux unions de municipalités et les deux ministères suivants : UMRCQ — UMQ — MENVIQ — MAM;
- concevoir et organiser une tournée interministérielle d'information auprès des municipalités régionales de comté sur la réglementation applicable aux territoires non organisés dans le cadre des schémas d'aménagement.

Soulignons l'implication de la Direction dans plusieurs dossiers reliés à l'agriculture notamment la participation aux travaux des comités interministériels chargés d'étudier les pratiques et usages agricoles, la participation à l'élaboration du rapport du groupe de travail chargé de définir une méthodologie pour la révision de la zone agricole (Rapport Brière) et finalement la désignation de deux personnes de la Direction pour assister le Commissaire aux plaintes en matière de protection du territoire agricole et pour livrer l'information technique conséquente aux clientèles spécialisées dans le cadre de la Loi modifiant la loi sur la protection du territoire agricole.

D'autres dossiers ont également nécessité l'intervention de la Direction. Notamment, le règlement fédéral sur les restrictions à la conduite des bateaux dont l'application relève des municipalités, l'étude de l'incidence des hauts niveaux des Grands Lacs et les conséquences sur le fleuve Saint-Laurent, la tournée d'information de la Commission Charbonneau sur les déchets dangereux, le Comité sur la cession de la gestion et de l'exploitation des aéroports de Dorval, Mirabel et St-Hubert, le Comité sur les mouvements de sol, le Comité chargé de trouver une solution au problèmes causés par la présence de l'usine d'équarrissage Alex Couture et l'élaboration des procédures à suivre lors de l'implantation d'un pavillon-jardin destiné à loger des personnes âgées.

La Direction a préparé les avis devant être soumis au Comité ministériel permanent de l'aménagement, du développement régional et de l'environnement. Relativement à ces avis, l'objectif du Ministère a été de concilier l'action des intervenants sur le territoire et ce, dans l'esprit des réformes en matière d'aménagement du territoire.

Enfin, le projet d'information et de sensibilisation à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme auprès des clientèles scolaires, instauré en 1985 avec

le ministère de l'Éducation, a donné lieu en 1989 à une collaboration avec le ministère des Affaires culturelles et le Musée de la civilisation pour la publication de matériel didactique destiné aux jeunes du primaire, second cycle. Un professionnel de la Direction a d'ailleurs été invité à participer au premier Colloque international sur l'éducation et la formation initiale des jeunes au patrimoine architectural, à l'UNESCO-Paris, pour témoigner de la compétence du Ministère dans ce domaine.

Relations intergouvernementales

Dans le cadre d'une entente avec le ministère des Affaires municipales de l'Ontario, la Direction a accueilli à deux reprises un urbaniste pendant une période de six mois. Pendant leur séjour, ces professionnels ont pu se familiariser avec l'assistance technique et financière dispensée par le Ministère aux municipalités régionales et aux municipalités concernant la mise en oeuvre des schémas d'aménagement et l'élaboration des plans et règlements d'urbanisme.

Deux professionnels de la Direction ont également effectué un court séjour en Ontario. Les objectifs des stages consistaient, d'une part, à prendre contact avec certains moyens utilisés dans cette province pour susciter ou financer le développement urbain prévu dans les plans d'urbanisme et, d'autre part, à mieux connaître l'importance et les modalités de fonctionnement des comités consultatifs d'urbanisme mis en place dans les municipalités ontariennes.

La Direction a participé à plusieurs réunions du Comité administratif conjoint de la planification et des transports (CACPET). Ce comité, formé de représentants de ministères provinciaux québécois et ontariens et de représentants d'organismes fédéraux, s'intéresse à des questions d'aménagement, d'environnement et de transport aérien, maritime et terrestre de la région de l'Outaouais.

Recherche et conception

La Direction générale a poursuivi son travail en vue d'élaborer des outils de planification et de contrôle permettant aux municipalités de faire face adéquatement à la planification de leur territoire. Ainsi, elle a élaboré, pendant l'exercice 1989-1990, neuf documents se rapportant à divers aspects de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Parmi ces sujets, certains s'adressent particulièrement aux élu(e)s, d'autres aux personnes travaillant dans le domaine de l'aménagement et l'urbanisme et d'autres aux citoyens et citoyennes.

La Direction assure par ailleurs un suivi particulier de certains dossiers. C'est le cas notamment de la confection du plan d'urbanisme intermunicipal pour la station touristique Magog-Orford. Membre du Comité technique pour la confection de ce plan d'urbanisme intermunicipal, la Direction, conjointement avec le ministère du Tourisme du Québec, assiste techniquement les trois municipalités locales ainsi que la municipalité régionale de comté impliquées au dossier. C'est en 1989 qu'a été adopté cet outil de planification intermunicipale alors que l'année 1990 en marquera sa mise en oeuvre.

De plus, la Direction coordonne l'ensemble des opérations nécessaires au resserrement du tissu urbain de la ville de Schefferville. Il s'agit, notamment, de compléter le processus d'acquisition des immeubles que le Ministère a entrepris en vertu de la Loi concernant la ville de Schefferville, sanctionnée en 1986, et de préparer la deuxième phase du plan de démolition pour l'été 1990. Des démarches se poursuivent également pour conclure une entente globale avec le gouvernement fédéral sur le transfert de territoire pour l'agrandissement de la réserve des Montagnais ainsi que sur la restauration des infrastructures d'aqueduc et d'égouts devant desservir les communautés blanche et montagnaise. Ces actions sont entreprises dans le cadre d'un projet de loi qui sera adopté à l'automne de 1990 et qui permettra de mettre sur pied une organisation municipale viable.

Au printemps de 1989, la Direction a été invitée à participer sous la responsabilité de l'Office de planification et de développement du Québec à un comité interministériel concernant les répercussions qu'auront sur la ville de Témiscaming les investissements majeurs de la compagnie Tembec. Au cours du dernier exercice financier, la Direction a donc procédé, au sein de ce comité, à l'élaboration de documents concernant le financement des infrastructures dont Témiscaming devra se doter pour faire face au développement anticipé. D'autre part, la Direction a déposé un rapport-synthèse qui articule, dans le cadre d'un plan d'action intégré, l'ensemble des tâches à réaliser par la ville, l'enchaînement chronologique des décisions à prendre et des gestes à poser. Enfin, la Direction aura à intervenir sur la mise en place et la réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égouts considérés dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts (AIDA).

Dans le but de répondre aux attentes de l'Administration régionale Kativik concernant la planification du territoire au nord du 55° parallèle, la Direction générale a assisté cette dernière dans l'élaboration de son plan directeur, de même que sur le plan technique. Elle vient aussi en aide à l'Administration régionale crie pour la confection, par le ministère de l'Énergie et des Ressources, des plans d'affectation des terres du domaine public. Enfin, la Direction fournit une assistance technique auprès du Conseil Attikamek-Montagnais.

Un projet de recherche sur l'affichage s'est terminé en 1989-1990 et a permis d'en évaluer la problématique telle qu'elle se présente dans l'environnement municipal québécois. Cette recherche a également permis la rédaction d'un guide de sensibilisation, d'information et de support technique qui sera publié au cours de 1990 dans la collection « Aménagement et urbanisme ».

Assistance technique

Un des mandats de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire consiste à fournir une aide technique aux municipalités locales et régionales de comté et aux communautés urbaines et régionale, pour l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs instruments de planification du territoire. À ce chapitre, mentionnons le support soutenu de la Direction auprès de ces organismes dans l'élaboration, la mise en oeuvre et la modification des schémas d'aménagement, des règlements de contrôle intérimaire, des plans et règlements d'urbanisme, et dans les ententes entre les municipalités régionales de comté et leurs municipalités locales pour l'élaboration et l'application des documents d'urbanisme.

Cette année, s'est poursuivie l'amélioration des outils d'urbanisme dont les municipalités disposent pour contrôler l'aménagement de leur territoire. C'est ainsi que, après l'introduction dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme des pouvoirs habilitant les municipalités à adopter des règlements sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, et des règlements sur les plans d'aménagement d'ensemble, la Direction a prêté assistance pour promouvoir et aider les municipalités désirant utiliser les nouvelles dispositions concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Les nouveaux pouvoirs devraient être davantage exploités au cours des prochaines années, ce qui demandera une aide accrue de la part de la Direction.

Par ailleurs, en 1990, la Direction a déployé des efforts particuliers pour développer du nouveau matériel d'aide technique et pour trouver de nouveaux moyens permettant de rejoindre les diverses clientèles. Cette nouvelle approche a donné lieu à la préparation de sessions de formation sur la prise de décision en urbanisme destinées aux élu(e)s municipaux et à la signature d'un contrat de services avec l'Association québécoise d'urbanisme, pour la tenue de quatre colloques régionaux et la publication de brochures d'information destinées aux comités consultatifs d'urbanisme. À ce chapitre, deux autres activités ont nécessité une participation importante de la Direction. Il s'agit, d'une part, d'un cours de 45 heures destiné aux inspecteurs et inspectrices municipaux qui fut dispensé dans 27 cégeps de la province. Environ 1000 personnes, réparties dans 71 groupes, ont assisté à ce cours depuis janvier 1989. D'autre part, de concert avec la Corporation des secrétaires municipaux du Québec et les bureaux régionaux des régions de Montréal et de Hull, la Direction a tenu 15 réunions d'information sur les procédures de référendum, les règlements d'emprunt et les procédures de modification des règlements d'urbanisme.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement, les municipalités régionales de comté doivent adopter des règlements d'urbanisme pour leur territoire non organisé (TNO). Cette approche réglementaire dans les TNO est encore peu familière au monde municipal ce qui implique que la Direction devra apporter une aide toute particulière aux municipalités régionales de comté impliquées dans cette opération. Cette année, à la suite de la publication d'une fiche technique à ce sujet, la Direction a préparé une tournée d'information à l'intention des municipalités régionales de comté et d'un certain nombre de ministères concernés. Une première expérience-pilote nous permet d'espérer que cette activité permettra d'amorcer ou de poursuivre le dialogue « Municipalités régionales de comté-Ministères », d'avoir une meilleure prise en considération des préoccupations et des gestes de chacun, ainsi que d'informer les fonctionnaires régionaux et les représentants des municipalités régionales de comté sur leurs obligations face à ces territoires.

Par ailleurs, dans le cadre des ententes intermunicipales en matière d'urbanisme, la Direction, en concertation avec le Service de l'organisation municipale, a fourni son assistance sous forme d'avis techniques pour l'élaboration de trois ententes entre les municipalités régionales de comté et leurs municipalités constituantes pour l'élaboration des plans et règlements d'urbanisme de même que sur leur application.

En outre, la Direction a prêté son assistance lors de l'élaboration et l'application du règlement sur les dérogations mineures, la formation des comités consultatifs d'urbanisme de même que l'étude de problèmes particuliers d'urbanisme et d'application des règlements. Plus concrètement, l'expertise-conseil de la Direction a été sollicitée en matière de conception architecturale et urbanistique. Ce nouveau créneau de la pratique publique qui intègre et assemble les composants de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'architecture et du design urbain sera exploité au cours de l'année 1990.

Diffusion d'information

La Direction a maintenu ses efforts pour diffuser une information adéquate et rejoindre une clientèle de plus en plus diversifiée. Son personnel a participé à divers congrès, colloques ou journées d'étude organisés par divers regroupements, dont les municipali-

tés régionales de comté, l'Union des municipalités du Québec, l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec, la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, l'Association des aménagistes régionaux du Québec, l'Association des urbanistes municipaux du Québec, l'Association québécoise d'urbanisme, le Regroupement des sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales, l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec et l'Alliance for Historic Landscape Preservation.

La Direction collabore aussi à la rédaction d'articles de revues distribuées dans le milieu municipal ou auprès des spécialistes de l'aménagement et de l'urbanisme. Ces revues sont publiées par divers organismes et associations professionnelles. Soulignons la publication de deux numéros de *Municipalité Plus*, consacrés à la réalisation d'un nouveau lotissement et aux rues privées.

La Direction a assuré également la diffusion systématique des documents qu'elle produit auprès de clientèles privilégiées : les secrétaires-trésoriers et secrétaires-trésorières, les greffiers et greffières des municipalités locales et régionales de comté, les membres de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec, la plupart des bibliothèques spécialisées et plusieurs centres de documentation. Elle répond en outre aux demandes supplémentaires provenant de divers milieux.

Comme par le passé, le service téléphonique a été offert aux citoyens et citoyennes, aux élu(e)s, aux administratrices et administrateurs municipaux pour leur faciliter l'accès à l'information sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Assistance financière

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire assure la gestion des programmes d'assistance financière aux municipalités régionales de comté. Elle assure également la mise en oeuvre du programme d'aide à la revitalisation du centre-ville et des artères commerciales des villes de Québec et Montréal. Par ailleurs, la Direction est associée, à titres divers, à la conception et à la mise en oeuvre de certains programmes de subventions, notamment au programme visant la réalisation de projets spécifiques d'aménagement dans certaines municipalités, et aux programmes d'aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts (PAIRA et AIDA). La gestion de ces derniers est assumée conjointement, pour les aspects les concernant respectivement, par la Direction générale de l'administration financière et la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Procédure d'autorisation et de suivi des programmes

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire a également fourni une aide technique dans le cadre de ses activités de gestion des dossiers relatifs à différents programmes. Elle collabore à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts (PAIRA et AIDA), à la revitalisation du centre-ville et des artères commerciales des villes de Québec et Montréal. De plus, elle apporte une aide financière aux municipalités régionales de comté et, à l'occasion, à la gestion de fonds destinés à des projets municipaux. Certains de ces projets sont subventionnés à partir, d'une part, du Fonds de développement régional de l'Office de planification et de développement du Québec et, d'autre part, du Programme spécial de la région Laprade du ministère fédéral de l'Expansion industrielle régionale.

La Direction continue d'encourager la formation de sociétés d'initative et de développement des artères commerciales (SIDAC) dans le cadre des efforts consacrés par le Ministère à la revitalisation des centres-villes. C'est ainsi que 56 sociétés de ce type ont été formées depuis sept ans. De plus, la Direction appuie les efforts du Regroupement des SIDAC du Québec dans l'assistance technique auprès de chacune des sociétés nouvellement créées.

Aide financière aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines

Une assistance financière est fournie aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines, dans le but de leur permettre d'assumer leurs responsabilités en matière d'aménagement du territoire.

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, dans le cadre de deux programmes de subvention, le Ministère a versé aux municipalités régionales de comté 7 535 346 $ dont 7 375 596 $ pour le fonctionnement et 159 750 $ pour l'élaboration des schémas d'aménagement.

Revitalisation du centre-ville et des artères commerciales des villes de Québec et Montréal

Ce programme de revitalisation, instauré pour mettre en oeuvre la politique gouvernementale relative aux centres-villes, s'est terminé le 31 mars 1990. Au cours de l'exercice 1989-1990, la Direction a assuré la gestion du dernier volet de ce programme, soit le programme de crédits de taxes (volet A). Ainsi, le Ministère a versé près de 630 000 $ aux villes de

Québec et de Montréal. Enfin, au cours des six dernières années, environ 600 contribuables ont bénéficié du programme et le Ministère aura souscrit au-delà de 19 millions de dollars en subventions pour les différents volets de ce programme.

Subventions spéciales

Le Ministère peut verser, dans certaines circonstances, des subventions pour des projets d'aménagement qui s'inscrivent par le biais du Fonds de développement régional de l'Office de planification et de développement du Québec. Ces projets, auxquels l'Office reconnaît un impact régional, peuvent concerner notamment l'implantation d'infrastructures dans des municipalités où prévalent des conditions particulières, l'acquisition de terrains à des fins d'aménagement (réalisation d'ouvrages), des interventions ponctuelles dans le cadre de la revitalisation de centres-villes ou divers autres travaux municipaux compatibles avec les objectifs du Fonds de développement régional. Au cours de l'exercice 1989-1990, le Ministère, par le biais de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, a versé 816 792 $ de subventions à cinq municipalités dans le cadre de projets spéciaux. La Direction a aussi assumé la coordination de l'aide technique aux municipalités concernées par la conception et l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de l'aéroport de St-Hubert. À ces fins, le Ministère a versé à la ville de St-Hubert une somme de 75 000 $ correspondant au paiement final d'une subvention totale de 150 000 $. Toutes ces sommes d'argent ont fait l'objet d'un transfert en provenance du Fonds de développement régional du Québec.

De plus, il faut considérer qu'au cours du dernier exercice, la Direction a produit trente avis portant sur différents projets municipaux soumis à son attention par l'Office de planification et de développement du Québec.

Enfin, le Ministère a fourni une assistance technique spécifique à l'égard d'une aide financière gouvernementale de 7 500 $ à la municipalité de Frelighsburg pour l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme. La conception et l'adoption d'un tel instrument a permis à la municipalité de décrire la problématique du centre traditionnel du village, d'établir les objectifs d'aménagement et de mise en valeur du territoire visé ainsi que de fixer les assises d'un programme d'intervention stratégique pour la revitalisation de son noyau villageois.

Aide financière aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts (AIDA)

Le programme d'aide financière aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts, AIDA, s'adresse aux municipalités de moins de 7 500 personnes. Il permet à des municipalités ne disposant pas d'une richesse foncière suffisante d'acquérir les équipements requis pour solutionner leurs problèmes d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées. Les secteurs touchés sont ceux où l'installation de tels équipements permettra une consolidation du milieu bâti, conformément au processus de planification mis en place dans la foulée de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce programme comprend quatre volets distincts et dispose d'un budget de 75 millions de dollars pour 5 ans.

Le volet I vise la mise en place et l'acquisition d'équipements collectifs municipaux d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées. Le volet II a pour objectif de favoriser la recherche d'eau souterraine pour répondre aux besoins en eau des consommateurs et consommatrices d'un périmètre d'urbanisation. Le volet III est consacré à la détection de fuites dans un système d'approvisionnement en eau desservant au moins un périmètre d'urbanisation. Enfin, le volet IV touche tous les genres de travaux d'amélioration d'équipements collectifs municipaux d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées pour tout secteur du territoire municipal.

Depuis l'annonce de ce programme, en octobre 1988, 190 projets provenant de 165 municipalités ont été reconnus admissibles.

Aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts (PAIRA-1985)

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, la Direction a effectué, dans le cadre du programme PAIRA-1985, une centaine d'analyses de dossiers, dont 25 sur des questions ayant trait à la révision des études d'admissibilité de travaux et 50 analyses diverses. Une fois les travaux réalisés par les municipalités, et ce dans le cadre des programmes PAIRA, PAIRA-1983 et PAIRA-1985, elle a également procédé à l'analyse de 30 dossiers de vérification de coûts. Ces vérifications visaient à permettre le versement par la Direction générale de l'administration financière des subventions destinées à ces municipalités.

Programme spécial de la région Laprade

Ce programme du ministère fédéral de l'Expansion industrielle régionale a pour objet de verser une aide financière à l'égard de projets ayant un impact sur le développement économique de la région où devaient être complétés les travaux de l'usine Laprade à Bécancour. L'attribution de cette aide financière est assujettie à l'entente Canada-Québec sur le développement des régions conclue le 9 juin 1988. Cette entente prévoit que le versement se fasse par l'intermédiaire du gouvernement du Québec. Dans le cadre de ce programme, le Ministère a donc été impliqué dans 16 projets touchant 15 municipalités locales et

une municipalité régionale de comté. Ces projets entraîneront des subventions maximales de 7 900 000 $ dont un montant de 1 300 000 $ a déjà été versé.

Études et avis divers

Études

Dans le cadre d'une étude portant sur l'aménagement et la construction des immeubles disponibles dans les espaces urbains traditionnels, la Direction a entrepris l'élaboration d'un guide technique à l'intention des municipalités qui sera publié éventuellement.

Dans le cadre d'une entente entre la Direction, le Centre québécois de coordination de la Télédétection (C.Q.C.T.) et la ville de Laval, il a été possible d'évaluer certains potentiels offerts par le traitement d'images satellites à des fins de repérage et d'évaluation des modifications de l'occupation du sol urbain. La production d'une image des zones de changements sur trois secteurs urbains de la ville de Laval, et ce à partir des données multidates TM et SPOT, a été classifiée, analysée puis comparée à des données issues de documents de référence. Ce projet doit se conclure au cours de 1990.

L'année 1989-1990 a marqué une charnière dans l'informatisation de la Direction. Un comité des usagers de la micro-informatique a été constitué avec mandat de proposer des orientations, de favoriser leur réalisation à court terme, et d'élaborer un plan directeur de la bureautique. Un programme d'acquisition d'équipements a été élaboré pour les années 1989 et 1990, ainsi qu'un programme de formation, en vue d'élargir le support informatisé aux activités de la Direction dans les domaines de la gestion des programmes et des données, de la cartographie, du graphisme et, éventuellement, de la géomatique. L'initiation à l'environnement MacIntosh a été entreprise par l'utilisation d'un premier appareil et une formation de base a eu lieu dès le printemps 1990.

Utilisant de plus en plus l'informatique comme outil d'aménagement, la Direction continue également sa recherche visant à mettre sur pied un système d'information municipal en aménagement et en urbanisme. Les objectifs d'un tel système consistent à colliger certaines données propres à soutenir les recherches sur l'évolution socio-économique du monde municipal, à se doter d'outils de référence, à créer des indicateurs et à découvrir les phénomènes les plus significatifs.

Enfin, la Direction termine la mise au point d'un logiciel d'information qui présente le contenu et le fonctionnement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce logiciel d'information regroupe les divers éléments de la Loi, le contenu des documents à adopter, les étapes de leur adoption, de leur modification, les délais à respecter, les procédures à suivre, etc. En collaboration avec des consultants en informatique, la Direction a enrichi le logiciel en développant un module spécifique permettant l'élaboration d'échéanciers de travail intégrant à la fois les aspects administratifs et juridiques de la procédure de modification du schéma d'aménagement et de l'adoption des plans et règlements d'urbanisme. Connu sous le nom de LAUgiciel, cet outil informatique a été considérablement perfectionné au cours de 1989-1990.

Avis divers

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire est également appelée à fournir des avis divers sur des projets gouvernementaux, municipaux et privés qui sont assujettis à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à la Loi sur la qualité de l'environnement ou qui font l'objet d'évaluations interministérielles.

Dans le cadre du Comité interministériel sur les études d'impacts sur l'environnement, 32 nouveaux projets furent soumis à la Direction pour l'analyse du projet de directive. À ceux-ci s'ajoute le traitement de 25 autres projets qui en sont rendus à des étapes ultérieures du processus de consultation (recevabilité, acceptabilité environnementale). De plus, la Direction a participé aux travaux du Comité de révision de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (Rapport Lacoste).

La Direction générale a soumis 30 avis concernant des projets d'annexions, fusions, érections en municipalité et dix-sept avis relatifs à la modification des lettres patentes des municipalités régionales de comté lorsque ces dernières risquaient d'être affectées par des modifications territoriales. Ces avis s'attachent plus particulièrement à traiter, à l'égard de ces projets, des aspects inhérents à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

De plus, dans le cadre des Conférences socio-économiques régionales, la Direction a produit des avis sur tous les projets désignés comme relevant de la compétence du Ministère.

Au niveau des ententes intermunicipales concernant l'alimentation en eau, sept avis ont été formulés pour déterminer les débits réservés à chaque municipalité participant à l'entente, afin d'établir pour chaque municipalité le partage du coût des travaux d'alimentation en eau.

La Direction offre un concours régulier à l'élaboration et au développement de politiques gouvernementales ayant une incidence sur l'urbanisme, l'aménagement du territoire ou le monde municipal. À cet effet, elle conçoit des programmes, propose des

modifications législatives et assure la participation technique du Ministère au sein de groupes de travail. À ce chapitre, la Direction a participé à certains travaux relatifs au projet de révision des lois municipales, notamment en ce qui a trait aux dispositions du livre IV traitant de l'administration des municipalités.

De plus, la Direction a poursuivi diverses recherches sur des thèmes concernant l'élaboration du livre V qui, lui, traite des pouvoirs des municipalités :

- recherche dans les lois québécoises des différents pouvoirs des municipalités locales et réalisation d'un répertoire de ces pouvoirs;
- recherche dans les législations canadiennes, américaines et européennes d'éléments de comparaison et d'innovation;
- consultation de professionnels et de professionnelles travaillant en milieu municipal afin de mieux connaître les problèmes rencontrés dans la pratique de l'urbanisme et qui sont inhérents à la législation actuelle.

Enfin, la Direction a entretenu des échanges avec l'Université du Québec à Montréal, l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal et les collèges offrant une formation en aménagement du territoire pour faire le point sur des préoccupations communes dont l'évolution des techniques et leur adéquation aux attentes du milieu municipal.

Chapitre 2
Aide et surveillance administratives et financières

Le programme « Aide et surveillance administratives et financières » correspond aux activités des six services de la Direction générale de l'administration financière. Il comprend également des paiements de transfert versés aux municipalités.

Études et programmes d'administration financière

Les principaux domaines d'activités du Service des études et programmes sont les suivants : comptabilité municipale, fiscalité municipale, administration de certains programmes d'aide gouvernementale, étude des lois municipales et diffusion d'information.

Comptabilité municipale

En matière de comptabilité municipale, le Service est responsable de la formulation des principes et de l'élaboration des normes qui s'appliquent aux municipalités du Québec. Au cours de l'exercice 1989-1990, le Service a complété sa révision du formulaire de rapport financier des municipalités. La version révisée du rapport financier 1989 comporte essentiellement des états financiers plus sommaires et l'introduction d'un nouveau fonds de dépenses en immobilisations. Le rapport est également présenté sous une forme extérieure renouvelée.

Le Service a publié au cours de l'exercice une édition révisée du *Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec*. Cette nouvelle édition du Manuel tient compte en particulier des changements apportés au rapport financier 1989.

Le Service a également procédé à la révision et à la mise à jour annuelle des autres documents à caractère financier à l'usage des municipalités locales, des municipalités régionales de comté, des régies intermunicipales et des organismes intermunicipaux de transport.

Fiscalité municipale

Les travaux sur la fiscalité municipale constituent une préoccupation majeure du Service. Parmi ceux-ci, mentionnons la révision du programme de péréquation dans le but de stabiliser le régime et de le rendre plus équitable. Comme mesure temporaire, le gouvernement a décidé en novembre 1989 d'abaisser le plafond d'admissibilité au programme afin de stabiliser le coût du programme dès l'exercice 1990.

Parmi les travaux du Service sur le plan de la fiscalité, on peut également mentionner les analyses relatives à la révision du taux maximum de la taxe d'affaires et à la révision du système de l'imposition industrielle.

Le Service a de plus produit l'édition 1989 du *Répertoire des indices de richesse foncière, d'effort fiscal et de dépenses des municipalités du Québec*.

Enfin, il est responsable de l'administration de certains programmes de paiements aux municipalités prévus dans la Loi sur la fiscalité municipale; il s'agit des programmes de péréquation et de redistribution de la taxe perçue par le ministère du Revenu sur les ventes de compagnies de télécommunication, de gaz et d'électricité.

Péréquation

La péréquation est un programme de subvention conçu pour atténuer les disparités financières intermunicipales et ainsi venir en aide aux municipalités les plus démunies. Ce programme profite aux municipalités qui ont une richesse foncière par personne inférieure à 66 2/3 % de celle de l'ensemble des municipalités du Québec.

Pour l'exercice écoulé, une somme de 29,2 millions de dollars a été répartie entre 642 municipalités.

Paiements tenant lieu de taxes relatifs aux immeubles des réseaux de télécommunication, de gaz et d'électricité.

Chaque année, le Ministère répartit, entre toutes les municipalités du Québec, les sommes perçues des entreprises exploitant des réseaux de télécommunication et de distribution de gaz et d'électricité, pour tenir lieu de taxes sur les immeubles de tels réseaux (article 221 de la Loi sur la fiscalité municipale). Cette répartition s'effectue en fonction de la population et de l'effort fiscal de chaque municipalité. Pour l'exercice 1989-1990, le Service a ainsi réparti un montant de 245,7 millions $ en vertu de ce programme.

Étude des lois municipales

Le Service procède régulièrement à l'étude des lois municipales et de leurs amendements, d'abord pour en connaître la portée sur le plan de l'administration financière, ensuite pour exprimer l'opinion de la Direction générale sur les aspects financiers des

projets de lois et formuler des suggestions d'amendements aux lois et règlements en vigueur.

Au cours de l'exercice, le Service a émis différents avis sur les amendements aux règlements édictés en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale. Il a également analysé quelques demandes d'amendement aux chartes de certaines municipalités.

Diffusion de l'information

Le Service a contribué à la diffusion d'information aux gestionnaires municipaux par l'animation de sessions, conjointement avec d'autres services de la Direction, par la publication de textes et par sa participation aux différents congrès et colloques d'associations représentant le monde municipal.

Au cours de la période visée, le Service a produit le document d'information financière intitulé *Prévisions budgétaires des municipalités — 1989*. Il a également conçu un recueil statistique intitulé *Finances des municipalités locales et des organismes intermunicipaux — 1988*. Ce recueil, qui comprend des renseignements financiers détaillés sur toutes les municipalités et autres organismes municipaux du Québec, paraîtra au début du prochain exercice.

Autres activités

Le Service a aussi réalisé les travaux suivants dans des domaines connexes à l'expertise et à l'analyse financière :

- participation aux travaux du Comité consultatif sur l'administration financière des municipalités formé de représentants de l'Ordre des comptables agréés du Québec, de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec et de l'Association des cadres financiers municipaux du Québec. Au cours de l'exercice, le Comité s'est réuni à trois reprises pour traiter de nombreux sujets, dont le nouveau rapport financier des municipalités;
- évaluations ponctuelles, à des fins particulières, des performances financières de certaines municipalités;
- participation aux travaux du Comité de l'Ordre des comptables agréés du Québec, portant sur la vérification des municipalités et autres organismes municipaux;
- analyse d'ordonnances de la municipalité de la Baie James;
- expertise financière et expression d'opinions portant sur les annexions et les fusions des municipalités réalisées au cours de l'année;
- participation aux travaux d'implantation d'un plan directeur d'informatique;
- recommandation du taux de la taxe olympique de la ville de Montréal.

Gestion financière et administrative

Le Service de la gestion financière et administrative exerce principalement ses activités en territoire et fournit aux municipalités locales et régionales de comté ainsi qu'aux régies intermunicipales l'information, les avis, les conseils et l'aide technique requis en matière de gestion administrative, financière, budgétaire et comptable. Par ailleurs, il assiste et appuie les unités de la Direction générale dans leurs transactions et opérations avec ses clientèles.

L'exercice 1989-1990 a été marqué par la mise en application d'un programme permettant d'identifier les administrations municipales qui éprouvent des difficultés. Ce programme a permis de procéder à l'analyse de la situation financière pour les municipalités en difficulté ou en voie de le devenir de manière à favoriser le développement d'activités de prévention. Le Service a également procédé à l'élaboration de modèles uniformes d'intervention permettant l'émission d'avis éclairés et des mesures de réhabilitation adaptées aux situations dites irrégulières.

Le Service a également poursuivi sa mission de surveillance et de contrôle de l'activité municipale à la suite de plaintes portées contre certaines administrations.

Il a aussi procédé à l'élaboration de documents de référence pour la tenue de sessions d'information et a effectué la vérification de l'admissibilité des dépenses à divers programmes d'aide financière dont bénéficient les municipalités et les municipalités régionales de comté. Les principales réalisations du Service sont les suivantes, par secteur d'activités :

Assistance technique

Pour donner suite aux demandes formulées par la clientèle d'administrateurs municipaux, le Service a procédé à de nombreuses interventions d'assistance technique.

Au cours de cette période, 30 secrétaires-trésoriers ont reçu l'enseignement dispensé dans le cadre du programme d'initiation d'un nouveau secrétaire-trésorier à la gestion administrative, financière, budgétaire et comptable d'une municipalité.

Le Service a organisé et participé à quelque 30 sessions d'information à l'attention exclusive des secrétaires-trésoriers et trésorières. Une vingtaine de rencontres ont été tenues en regard de la préparation du budget 1990 des municipalités locales. De plus, neuf rencontres ont porté sur le fonds des dépenses en immobilisations alors que deux concernaient la présentation du rapport financier 1989.

Il a également participé à plusieurs stage d'information et effectué de nombreuses visites auprès de gestionnaires et d'élu(e)s municipaux afin de leur fournir des renseignements sur divers sujets tels la procédure de règlement d'emprunt, le pouvoir de dépenser, la tenue du registre relatif aux règlements d'emprunt et le référendum.

Analyse financière

La mise en application du programme d'identification et de détection des anomalies municipales a rendu possible le développement d'activités de prévention plutôt que l'application de mesures correctrices. Dans ce contexte, une opération d'envergure a été menée auprès des organismes municipaux en état de situation déficitaire. Cette opération a contribué à éviter la consolidation de déficit pour quelque 30 municipalités; dans certains cas le Service a dû recommander l'adoption d'un budget supplémentaire comme moyen d'assainir la situation financière.

Le Service a également procédé à l'évaluation sommaire des conditions dans lesquelles ont été administrées certaines municipalités afin de contrôler le respect des lois et règlements les régissant. Dans le cadre de ces travaux, il a entretenu des échanges soutenus avec les administrateurs municipaux en vue d'assurer l'application de correctifs appropriés pour la gestion de la municipalité.

Le Service a répondu à différentes demandes d'études de capacité et de projection financière afin d'aider les organismes municipaux dans la planification, la réalisation et la comptabilisation de certains projets d'immobilisations.

Il a également fourni les services-conseils aux administrations connaissant des conditions de désordre administratif ou de malversation de leur gestion, contribuant ainsi à assurer une gestion plus ordonnée des affaires de ces municipalités.

Autres activités

Le Service a poursuivi sa mission de surveillance et de contrôle de l'activité municipale en donnant suite à diverses plaintes déposées contre des administrations municipales. Il a aussi procédé au contrôle des représentations formulées par des citoyens et citoyennes s'opposant ou contestant l'approbation de règlements d'emprunt; environ 25 cas ont ainsi été traités.

Il a maintenu sa collaboration avec d'autres unités du Ministère principalement à l'occasion de l'opération visant à réduire les retards pour certains organismes municipaux à transmettre au Ministère leur rapport financier et leurs prévisions budgétaires annuels.

Il a effectué la vérification de la conformité des réclamations présentées en regard des programmes d'aide reliés aux municipalités régionales de comté et au « Fonds Laprade ».

Le Service a également apporté un soutien technique particulier à la municipalité de Deschambault et à celle de Témiscaming dans le cadre des démarches de préparation des règlements d'emprunt, de financement, d'administration et de contrôle découlant de l'implantation des infrastructures nécessaires pour accueillir les usines Lauralco et Tembec.

Parmi les autres réalisations du Service, mentionnons :

— les conciliations en vue de résoudre tout litige émanant de la gestion d'ententes intermunicipales;

— l'assistance administrative à la municipalité de Schefferville et à la municipalité régionale de comté de Caniapiscau, dans le cadre du contrôle de ces administrations par la Commission municipale du Québec;

— le soutien à la Commission municipale du Québec dans le cas d'enquêtes concernant la ville de Drummondville et la municipalité de Saint-Michel-des-Saints;

— la participation aux travaux d'évaluation de l'impact financier de la taxe sur les produits et services dans les municipalités, ainsi qu'au comité formé dans le cadre de la révision des lois municipales;

— la supervision de l'administration de la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent.

Emprunts

Le Service des emprunts soumet aux autorités du Ministère les avis et recommandations sur les actes financiers qui doivent être approuvés par celui-ci. Il s'agit principalement des règlements d'emprunt, des engagements de crédit dont le terme excède trois ans et des cautionnements en faveur d'organismes à but non lucratif. Il contribue aussi à l'élaboration et à l'adoption des procédures et directives visant à exercer un contrôle sur les opérations financières des institutions municipales.

Le Service fournit également l'information requise aux municipalités relativement aux modalités de financement de leurs projets d'investissement ainsi que sur les modes de taxation et la procédure s'y rapportant.

Au cours de l'exercice 1989-1990, le Service s'est préoccupé d'une façon particulière de l'amélioration des services à la clientèle par la réduction des délais

Organigramme

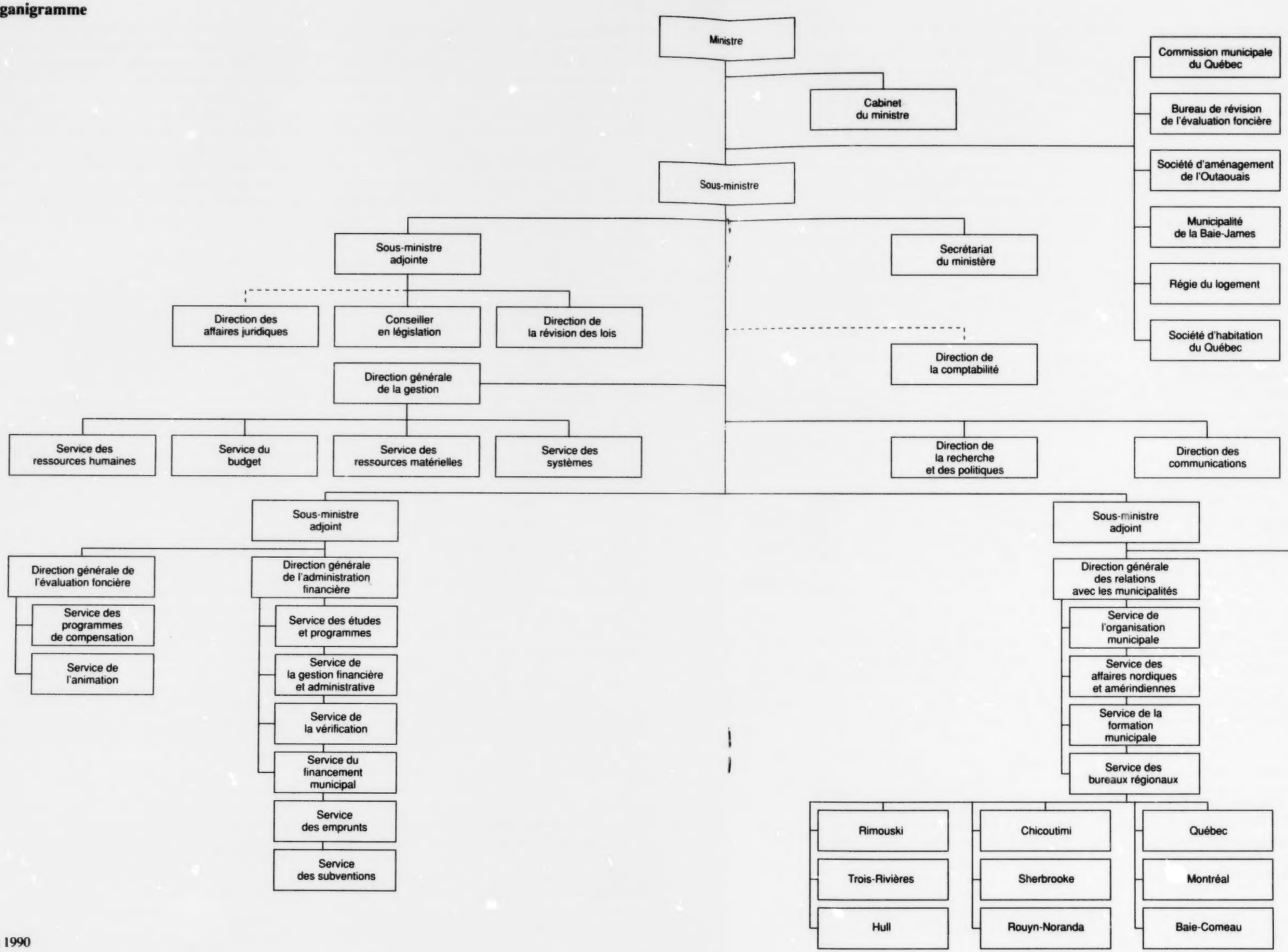

Mars 1990

de traitement des dossiers soumis pour approbation. Le Service a également publié un numéro spécial du bulletin *Muni-Com* et un article dans la revue *Municipalité* afin d'informer les administrateurs municipaux du contenu minimal des dossiers à soumettre pour approbation, de façon à éviter des attentes. Il a de plus mis en opération un nouveau système informatisé de suivi des dossiers.

Pour le même exercice, il a effectué les travaux suivants relativement aux différents actes financiers soumis au Ministère pour approbation :

— analyse de 3 093 règlements d'emprunt et modifications pour une valeur globale de 3 332 832 258 $. L'augmentation de près de 1 152 millions $ par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par les règlements soumis par la Communauté urbaine de Montréal pour le prolongement du métro;

— analyse de 156 projets de convention d'engagement de crédit dont le terme excède trois ans;

— analyse de 57 projets de cautionnement de municipalités en faveur d'organismes à but non lucratif;

— information et aide technique lors de rencontres avec les représentants d'environ 150 municipalités ou par entretien téléphonique.

Le Service a émis à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux plus de 200 avis dans le but de les renseigner sur la capacité de certaines municipalités à participer financièrement à des projets partiellement subventionnés.

Il a aussi assuré le traitement du programme triennal d'immobilisations transmis par les municipalités, communautés urbaines, organismes de transport en commun et régies intermunicipales. L'enregistrement et l'analyse des données contenues dans ces documents permettent d'effectuer des projections de l'endettement des municipalités et de prévoir leurs besoins de financement à long terme. Les prévisions de dépenses d'immobilisations de ces organismes pour les années 1989, 1990 et 1991 s'élevaient à 7,3 milliards $ alors que les prévisions d'emprunt à long terme pour financer ces dépenses représentaient 5,7 milliards $.

Le Service a procédé au cours de l'année à sept interventions auprès des municipalités afin d'évaluer la rentabilité de projets de dépenses en immobilisations spécifiques ou de sensibiliser les administrateurs locaux à une saine gestion financière.

Il a également participé à divers comités et réunions sur les finances municipales et produit différentes statistiques pour les fins du Ministère et d'autres utilisateurs.

Subventions

Le Service des subventions est chargé principalement de l'administration des programmes d'aide financière à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que de l'administration de programmes de création d'emplois en milieu municipal. Il participe également à la gestion de différents programmes spéciaux.

Aide financière à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts

Le Service administre les programmes d'aide financière suivants :

— le programme d'aide financière à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts (AIDA);

— le programme d'aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts (PAIRA);

— le programme « Liquidation »;

— l'ancien programme d'aide financière pour fins d'aqueduc et d'égouts.

AIDA (programme d'aide financière aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts)

Ce programme, dont les règles et normes ont été approuvées en août 1988, succède au programme PAIRA-1985 décrit ci-après. Il vise à permettre aux municipalités de moins de 7 500 habitants de bénéficier d'une aide financière pour la mise en place, l'acquisition d'équipements collectifs d'approvisionnement en eau (alimentation et distribution) et d'évacuation des eaux usées, la recherche d'eau souterraine, de fuites et l'amélioration de systèmes collectifs d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées. Une enveloppe de 75 millions $, valable pour une période de cinq ans, a été octroyée à cet effet.

Le Service s'inscrit dans chacune des étapes suivantes de ce programme : analyse du projet préliminaire et établissement de l'aide financière estimée, analyse des plans et devis d'exécution ainsi que la révision de l'aide financière, détermination du coût des interventions admissibles réalisées, le montant global d'aide financière et le paiement.

À la fin du présent exercice, plus de 672 projets représentant un coût estimatif de 515 millions $ ont été soumis par les municipalités : 350 projets ont été étudiés pour des promesses d'aide financière de plus de 50 millions $. Le total des paiements effectués au cours de l'exercice dans le cadre de ce programme est de 1 238 468 $.

PAIRA (Programme d'aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts)

Ce programme vise principalement à aider financièrement les municipalités de moins de 5 000 habitants à se doter d'équipements requis en vue de résoudre leurs problèmes d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées.

La dernière version, intitulée « PAIRA-1985 », date de mars 1985. Cette phase du programme disposait d'une enveloppe budgétaire de 35 millions $. Au 31 mars 1990, 176 projets avaient fait l'objet d'une étude. Les paiements effectués au cours de l'exercice ont totalisé 1 261 889 $.

Le programme « PAIRA-1983 », qui a précédé « PAIRA-1985 » et qui poursuivait le même objectif, a pris fin le 31 mars 1986. Au total, 118 municipalités en ont bénéficié et des paiements de 3 653 109 $ ont été effectués en vertu de ce programme au cours de l'exercice.

Quant à la version originale « PAIRA », qui a couvert la période de mars 1977 à juillet 1981, elle a nécessité durant l'exercice des paiements aux municipalités de 20 213 991 $ conformément aux engagements pris.

Liquidation

Le programme Liquidation, qui a pris fin le 31 décembre 1977, s'adressait aux municipalités de 10 000 habitants et moins, régies par la Loi sur les cités et villes, et qui n'étaient pas admissibles à l'aide statutaire par personne. Conformément à ses engagements, le Ministère a versé au cours de l'exercice un montant de 1 467 646 $.

Ancien programme d'aide financière pour la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts

Le programme d'aide financière pour la construction de réseaux, d'aqueduc et d'égouts, dont l'existence remonte aux années antérieures à 1977, a nécessité des paiements totalisant 3 187 332 $ en regard des engagements déjà pris.

Projets spéciaux

Au cours de l'exercice un montant de 3 696 560 $ a été versé à ce chapitre pour donner suite aux engagements contractés dans les années antérieures.

Programmes de création d'emplois

L'entente Canada-Québec sur la planification de l'emploi 1987-1989, reconduite jusqu'au 31 mars 1990, établit le cadre de la mise en oeuvre d'un ensemble de programmes touchant la création d'emplois. Parmi ceux-ci, on retrouve les programmes fédéraux :

- Développement de l'emploi – Projets généraux
- Défi – Emploi d'été/expérience de travail
- Création d'emplois en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage.

Pour être admissibles en vertu de ces programmes, les projets présentés par les municipalités, les communautés urbaines et régionale et les organismes qui en dépendent doivent au préalable avoir été soumis au ministère des Affaires municipales et avoir reçu un avis favorable de ce dernier.

Dans le cadre de ces programmes, le Service a effectué les travaux suivants :

- élaboration de documents explicatifs et administratifs;
- assistance aux municipalités;
- analyse de près de 1 500 dossiers et production de recommandations à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, après consultation avec les autres ministères et organismes concernés du gouvernement du Québec;
- validation de l'accord tripartite et signature.

Le Service est également intervenu dans l'administration du volet municipal du programme de « Travaux communautaires ». L'objectif de ce progamme était de permettre à de jeunes bénéficiaires de l'aide sociale de participer à des projets communautaires réalisés sur une période de six à douze mois.

Le Service a effectué le suivi des engagements pris dans le cadre de ce programme au cours de l'exercice antérieur. Les crédits alloués pour le nouveau programme « Expérience de travail », lequel a remplacé le programme « Travaux communautaires », ont permis l'acceptation de 227 nouveaux projets.

Subventions spéciales

Des subventions spéciales pour un montant total de 6 737 775 $ ont été versées au cours du présent exercice. Il s'agit principalement d'une subvention de 5 215 000 $ à la ville de Québec, à titre de contribution aux dépenses inhérentes à son statut de Capitale, et d'une subvention de 1 500 000 $ à la ville de Beauport afin de l'aider à acquitter la dette résultant d'un jugement de la Cour suprême du Canada.

Autres activités

Le Service a collaboré à l'administration du programme d'aide financière destiné aux villages nordiques et à celui favorisant le regroupement municipal. Il a également recouvré les sommes devenues exigibles dans l'année sur les prêts accordés aux municipalités de 1963 à 1968 en vertu de la Loi pour faciliter le financement de certains travaux municipaux, sur les prêts consentis par le ministère des Finances au

cours des années 1973 et 1975, ainsi que sur ceux visés par l'Entente Canada-Québec sur les zones spéciales. Le total des sommes perçues pour le présent exercice s'est élevé respectivement à 4 366 454 $, 1 870 189 $ et à 4 593 405 $.

À la suite de l'adoption, en juin 1986, de la Loi concernant la ville de Schefferville, le Service a collaboré au traitement des dossiers touchant l'ensemble des propriétaires et locataires de cette municipalité. Il intervient à partir du moment où un engagement est approuvé jusqu'au règlement final avec les bénéficiaires et les tiers. Au 31 mars 1990, des engagements avaient été pris pour une somme dépassant 2,0 millions $ pour le versement d'indemnités et l'acquisition d'immeubles.

Financement municipal

Le Service du financement municipal assiste les municipalités dans la réalisation de leur financement à long terme par voie d'émission d'obligations ou de billets.

Il leur apporte conseil en matière de marché, effectue certains contrôles sur la procédure d'émission et sur la livraison des titres contre paiement et, en conformité avec l'article 12 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires, il appose le certificat de validité sur les valeurs municipales émises.

Au cours de 1989-1990, des obligations municipales ont été émises pour une valeur de 1,84 milliard $ (290 émissions) incluant un équivalent de 275,6 millions $ sur les marchés étrangers, soit 175,6 millions $ en monnaies étrangères et 100,0 millions $ en eurodollars canadiens.

Le Service a également négocié 489 emprunts par billets et recommandé l'approbation des conditions de ces emprunts par le Ministère. Le montant total de ces emprunts s'élève à 115,5 millions $. De plus, au moyen du système d'appels d'offres publics mis en place en 1988 par le Service pour les emprunts par billets, les municipalités ont émis 235 billets pour un montant de 73,0 millions $.

Par ailleurs, en conformité avec les mandats confiés à cet effet au ministère des Affaires municipales par les municipalités, le Service a procédé à l'ouverture de 608 soumissions pour 261 émissions d'obligations. Il a également effectué la validation des titres pour un montant total de 1,472 milliard $.

Parmi les autres réalisations du Service, il y a lieu de signaler ce qui suit :

— production de différentes statistiques, d'analyses et d'avis sur la dette et le service de dette des municipalités et organismes municipaux. Ces renseignements sont produits pour répondre aux besoins des municipalités, du ministère des Affaires municipales et du ministère des Finances;

— confirmation auprès des municipalités des emprunts autorisés et non effectués, conciliation des montants confirmés avec le fichier du Ministère et correction en conséquence du taux d'endettement des municipalités. Au 31 mars 1990, le montant des emprunts autorisés non effectués était de 3,562 milliards $;

— transmission aux municipalités de plus de 700 avis de renouvellement d'emprunts. Les emprunts à renouveler s'élevaient à 529 millions $;

— assistance aux détenteurs lorsque des titres sont perdus ou volés;

— représentation du Ministère aux salons de l'Épargne-Placement de Montréal et Québec;

— participation à différentes rencontres et à des congrès des milieux financiers et visites de banques européennes;

— poursuite des études sur la possibilité d'instituer un bureau central d'enregistrement et de transfert de titres.

Vérification

Le Service de la vérification, au cours de l'exercice 1989-1990, a exécuté les réalisations suivantes :

— vérification des prévisions budgétaires et des rapports financiers des municipalités locales, des municipalités régionales de comté, des régies intermunicipales, des organismes municipaux et intermunicipaux de transport ainsi que des communautés urbaines. Cette vérification, qui touche environ 3 500 formulaires ou documents, vise à :

  • s'assurer du respect de certaines exigences légales portant sur les finances municipales ainsi que du respect des principes et des règles contenus dans le *Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec*;

  • s'assurer de la fiabilité des données financières et statistiques qui sont consignées sur fichiers informatiques et utilisées à différentes fins dont la détermination du montant de certaines compensations et subventions aux municipalités;

— informations, conseils et avis sur l'application des normes de comptabilité municipale et sur le régime de fiscalité municipale;

— analyse de la situation financière de certaines municipalités et recommandations à la suite de différentes demandes de municipalités relativement, par exemple, à l'utilisation des soldes disponibles sur les règlements d'emprunt, à la consolidation de dettes, à la création et à l'augmentation du fonds

de roulement. Le Service a procédé à l'analyse de 298 demandes;

— production, analyse et interprétation de statistiques financières sur les municipalités autant pour des fins internes, gouvernementales que publiques. De plus, le Service dispose d'un programme permanent d'évaluation de la santé financière des municipalités. Au cours de la dernière année, il a répondu à 374 demandes d'analyses et de relevés statistiques;

— réception et suivi des documents transmis par les municipalités et organismes municipaux concernant la nomination de vérificateurs et vérificatrices.

Chapitre 3
Évaluation foncière

L'année 1989-1990 a amené la Direction générale de l'évaluation foncière à poursuivre la réorientation de ses activités en relation avec les attentes de la clientèle et de la direction du Ministère.

Dans cette perspective, l'accent a été mis sur les besoins spécifiques de la clientèle et sur l'efficacité administrative, notamment, le dossier des résidus d'expropriation routière de la ville de Montréal s'est soldé par une entente, ce à la satisfaction des deux parties, ainsi qu'à l'implantation d'un plan directeur en informatique sur le sommaire des rôles et sur la gestion des compensations qui est, soit terminée ou en voie de l'être.

Également, la Direction générale de l'évaluation foncière a coordonné les travaux d'un comité consultatif ayant pour but de servir de lieu d'échanges d'information entre les personnes responsables de la continuité des rôles d'évaluation utilisés au Québec. Encore cette année, ces travaux ont permis de découvrir des problèmes reliés à la confection des rôles d'évaluation et au maintien de leur qualité, de proposer des solutions à ces problèmes et d'apporter un soutien technique au ministère des Affaires municipales en matière de fiscalité municipale.

La Direction, par l'intermédiaire d'un autre comité consultatif formé de réprésentants de la Corporation des administrateurs municipaux agréés du Québec, de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec et de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec, demeure constamment à l'écoute des besoins du milieu municipal. C'est d'ailleurs grâce aux travaux de ce comité qu'un guide sur une entente de services en matière d'évaluation foncière a été mis à la disposition de toutes les municipalités.

Animation

Conseiller et orienter les municipalités

Pour sa vocation principale consistant à conseiller et orienter les municipalités ainsi que leurs mandataires sur l'évaluation foncière et ses utilisations, le Service de l'animation a connu une année 1989-1990 riche en activités. La poursuite des améliorations du *Manuel d'évaluation foncière du Québec*, l'élaboration d'un système de mesure de la qualité des rôles, la diffusion de textes explicatifs sur la réglementation, le développement d'un nouveau répertoire statistique, ainsi que la tenue de rencontres régionales sont des activités qui ont été réalisées en 1989-1990.

De plus, le Service de l'animation a continué d'accorder un suivi rapide et efficace à toutes les demandes d'information provenant des municipalités locales, municipalités régionales de comté ou communautés urbaines et régionale.

Manuel d'évaluation foncière du Québec

Le *Manuel d'évaluation foncière du Québec* constitue un guide administratif universel que chaque évaluateur peut adapter à la réalité économique de son milieu. Il en résulte pour les municipalités une économie en recherche et développement, de même qu'une uniformité des rôles et de leurs bases administratives. Toutefois, en raison de l'amélioration des techniques de construction, de l'évolution de la réalité scientifique et économique, des suggestions reçues du milieu et, enfin, de l'utilisation accrue de l'ordinateur, le *Manuel d'évaluation foncière du Québec* nécessite une révision continuelle.

À ce propos, les études déjà entreprises ont permis de concrétiser le projet qui était de créer un logiciel fonctionnel sur micro-ordinateur pour le calcul des coûts de remplacement des bâtiments commerciaux, industriels et institutionnels.

Enfin, lors de la mise à jour de certains volumes servant à l'application de la technique du coût, plusieurs nouveaux taux unitaires pour des équipements spéciaux ont été ajoutés.

Mesure de la qualité des rôles

À l'issue de travaux réalisés en étroite collaboration avec des professionnels du milieu de l'évaluation foncière, un instrument de mesure permettant d'apprécier la qualité des rôles d'évaluation foncière a été mis sur pied et transmis à tous les évaluateurs et municipalités responsables en cette matière.

Diffusé depuis juin 1989, le *Système de mesure de la qualité des rôles* se veut le plus universel possible et poursuit l'objectif fondamental de favoriser la production de rôles de qualité.

La première étape d'implication de ce nouvel instrument a été franchie. Elle consiste essentiellement à détecter les rôles pouvant poser des problèmes. Les résultats de cette opération ont été également diffusés auprès des intéressés.

Textes explicatifs sur la réglementation

La réglementation concernant la fiscalité municipale est complexe et diversifiée. Afin d'en faciliter

la compréhension et l'application par les municipalités et leurs évaluateurs, des textes explicatifs ont été réalisés et diffusés notamment sur les règlements qui concernent la continuité des rôles, l'établissement des proportions médianes et l'avis d'évaluation.

Nouveau répertoire statistique

Dans la poursuite des objectifs réliés au service à la clientèle, le Service de l'animation a choisi de développer un nouveau répertoire statistique intitulé *Rôles d'évaluation foncière et de valeur locative*. Ce recueil remplace celui qui était jusqu'à maintenant connu sous le nom de *Répertoire des proportions médianes*. En plus des proportions médianes et facteurs comparatifs, il contient un ensemble de données reliées aux rôles d'évaluation en vigueur aux fins de l'exercice financier 1990 (rôles triennaux, nombre d'unités, évaluation uniformisée, etc.).

Rencontres régionales

Afin d'accroître l'efficacité des interventions du Service de l'animation, des rencontres régionales ont eu lieu avec les personnes impliquées en évaluation foncière. Principalement tenues à l'extérieur des régions de Montréal et Québec, ces rencontres ont permis de mieux établir les besoins de la clientèle et, par conséquent, d'y répondre plus adéquatement.

Collecte d'information sur les rôles d'évaluation

Le Service de l'animation a également été très actif dans la réalisation de son mandat d'approvisionner le ministère des Affaires municipales en données issues des rôles d'évaluation. En effet, la cueillette et le traitement des sommaires de rôles est une opération qui s'est ajoutée à celle de l'approbation des proportions médianes.

Sommaire de rôles

Cette opération, qui se répétera désormais annuellement, consiste à obtenir, avant le début d'un exercice financier, le sommaire statistique de chacun des rôles d'évaluation foncière des municipalités. Ces informations sont ensuite validées et, au besoin, corrigées pour finalement constituer une base de données mise à la disposition de l'ensemble des usagers du Ministère ou des autres utilisateurs externes.

Approbation des proportions médianes

L'établissement de la proportion médiane d'un rôle découle des dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale et de la réglementation afférente. Dans le cadre de cette opération, le Service de l'animation procède d'abord à la cueillette de toutes les ventes d'immeubles enregistrées au Québec. Un échantillon d'entre elles est ensuite transmis à chaque évaluateur pour comparaison avec les valeurs correspondantes inscrites aux rôles d'évaluation. L'analyse statistique effectuée par l'évaluateur local est, par la suite, soumise à la Direction générale de l'évaluation foncière, qui vérifie la cohérence des informations et des calculs transmis, avant de procéder à l'approbation de la proportion médiane au nom du ministre des Affaires municipales.

Les résultats ainsi approuvés et les données qui ont servi à les établir constituent alors une base données accessible aux divers usagers du Ministère.

Aux fins de l'exercice financier municipal 1990, cette opération a porté sur un total de 1 504 rôles d'évaluation foncière et 351 rôles de valeur locative.

Support technique à certains travaux entrepris par le Ministère

Enfin, le Service de l'animation est appelé à collaborer à certains travaux entrepris par le Ministère, entre autres en fournissant le support technique en matière de recherche, de développement, de réglementation ou même de législation.

À ce chapitre, l'année 1989-1990 s'est traduite par la collaboration, avec d'autres directions du Ministère, à la réalisation des activités suivantes :

- révision des lois municipales, particulièrement à l'élaboration du Livre IV, qui touche principalement la fiscalité municipale;
- travaux sur la réglementation faisant suite à l'adoption de la Loi sur la fiscalité municipale;
- constitution et diffusion d'un guide général sur la tarification des services municipaux;
- définition de solutions de rechange quant à l'évaluation des immeubles industriels.

Programmes de compensation

Analyse des demandes de compensation

La vocation de cette division consiste à analyser l'admissibilité des demandes et à verser aux municipalités du Québec, les compensations prévues à la Loi sur la fiscalité municipale et à sa réglementation.

— Au cours de l'exercice 1989-1990, le Service des programmes de compensation a versé à plus de 1 100 municipalités un montant global de 292,0 millions de dollars en compensations tenant lieu de taxes foncières ou d'affaires à l'égard des immeubles du réseau de la Santé et des Services sociaux, du réseau de l'Éducation, des immeubles appartenant au gouvernement, à la Société immobilière du Québec et des immeubles des gouvernements étrangers;

— Un montant de 14,8 millions de dollars a été versé à 936 municipalités afin de combler le manque à gagner dû au plafonnement de l'évaluation des terrains et du plafonnement du total des taxes foncières municipales sur les fermes.

Parmi les autres réalisations de cette division, mentionnons :

— l'achèvement de l'analyse préliminaire et le dictionnaire des données du plan directeur en informatique du *Système de gestion des compensations*. Les travaux subséquents porteront sur l'architecture globale détaillée;

— un règlement satisfaisant entre la ville de Montréal et le Ministère concernant deux dossiers : les immeubles des gouvernements étrangers et les résidus d'expropriation routière. Cette entente a permis à la ville de Montréal de recevoir un montant global de 11,2 millions de dollars pour les années antérieures à 1989, et ce en plus de clarifier la situation pour les années à venir.

Analyse des valeurs

En plus de verser aux municipalités les montants auxquels elles ont droit en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le Service des programmes de compensation doit veiller à ce que la valeur des immeubles dont il est fiduciaire soit juste et équitable.

— Pour l'exercice financier 1989-1990, le Service a porté 365 plaintes devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec. Des démarches ont été entreprises sur 285 dossiers. De ce nombre, 178 ont fait l'objet d'un règlement.

— À la suite du dépôt de plaintes concernant la valeur des terres agricoles à Saint-Basile-le-Grand pour les années 1983 à 1988, le Bureau de révision de l'évaluation foncière a donné raison au Ministère. Ce geste a permis au gouvernement de récupérer plus d'un million de dollars et par le fait même de négocier la pertinence du nombre d'inscriptions au rôle d'évaluation. En effet, pour 1990, au lieu d'environ 2 000 inscriptions, nous en retrouvons près de 125.

Enfin, le Service des programmes de compensation a participé à certains dossiers de recherche en fiscalité notamment sur :

— la variation des pourcentages appliqués au taux global de taxation dans le cadre du versement des compensations sur les immeubles des réseaux de la Santé et des Services sociaux ainsi que de l'Éducation;

— l'étude portant sur la spéculation des terres agricoles et sur l'application des articles 216, 219 et 220 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Chapitre 4
Administration générale

Ce chapitre est composé des activités du Secrétariat du Ministère, de la Direction de la révision des lois municipales, du Service de la législation, de la Direction de la recherche et des politiques, de la Direction générale de la gestion de même que des activités de la Direction des communications. Enfin, il comprend les réalisations des programmes d'accès à l'égalité pour les femmes dans le milieu municipal.

Secrétariat du Ministère

Au cours de l'exercice 1989-1990, le Secrétariat du Ministère a fourni à la direction du Ministère le soutien technique requis dans le cadre des diverses prises de décision. Il a aussi organisé les réunions hebdomadaires de Direction et du Bureau du sous-ministre. Il a de même vu au bon déroulement de deux réunions du personnel d'encadrement supérieur du Ministère au cours desquelles on a notamment mis l'accent sur les objectifs et les orientations stratégiques du Ministère.

Par ailleurs, le Secrétariat du Ministère a développé un système de suivi informatique des documents transmis aux organismes centraux ainsi qu'un système d'enregistrement et de suivi de la correspondance et des dossiers adressés aux membres du Bureau du sous-ministre.

Enfin, le Secrétariat du Ministère s'est occupé de l'organisation administrative et matérielle de trois réunions de la Table Québec-Municipalités.

Révision des lois municipales

La Direction de la révision des lois municipales a la responsabilité de revoir toute la législation qui s'applique en matière municipale, et ce, afin d'unifier les lois et d'adopter un seul code applicable à l'ensemble des municipalités du Québec.

La Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec, près de 250 chartes particulières, de même que 45 lois spécifiques au domaine municipal sont en conséquence analysés, révisés et modernisés.

Un tel projet implique diverses consultations du monde municipal. C'est pourquoi la Direction y participe activement. De même, elle est responsable de la diffusion de l'information juridique concernant les divers projets de lois dont elle a la responsabilité. Par ailleurs, elle fait profiter les autres directions de sa compétence et assure une représentation adéquate à l'extérieur du Ministère.

Lorsqu'il sera terminé, le Code des municipalités du Québec comprendra six livres. Jusqu'à présent, les quatre premiers ont été touchés.

Le livre I concerne les élections et les référendums dans les municipalités. La loi sur cette question a été adoptée par l'Assemblée nationale, le 23 juin 1987. Celle-ci est en vigueur dans toutes les municipalités du Québec depuis le 1er janvier 1988.

Le livre II porte sur l'organisation du territoire (constitution, regroupement, annexion). La Loi sur l'organisation territoriale municipale a été sanctionnée le 17 juin 1988. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 1989.

Le livre III porte sur l'organisation administrative des municipalités. La première tranche du document d'orientation, dont voici les grandes lignes, a fait l'objet d'une publication pour des fins de consultation.

Une partie importante de ce document est consacrée au fonctionnement du conseil municipal ainsi qu'aux règles relatives aux séances qu'il tient. Les pouvoirs généraux d'une municipalité en matière d'acquisition, d'aliénation et de location sont traités dans un autre chapitre. Certaines modalités particulières d'exercice de ces pouvoirs, comme les soumissions publiques et les regroupements d'achats, font l'objet de recommandations dans un chapitre distinct. Les deux derniers chapitres précisent les règles en matière d'ententes intermunicipales ainsi que celles qui doivent régir la fonction publique municipale.

Toutes ces matières ont été soumises aux représentants et représentantes du milieu municipal, qui sont appelés à commenter les propositions du Ministère. Cette étape franchie, la deuxième tranche du document d'orientation sera alors rendue publique.

Ce document viendra compléter les propositions du Ministère quant à l'organisation administrative d'une municipalité. Plusieurs sujets d'intérêt seront alors abordés, tels : la partage des rôles entre le conseil et ses comités, les droits, pouvoirs et obligations personnels des membres d'un conseil, les archives et l'accès aux documents, les partis politiques (en dehors de la période électorale), les organismes paramunicipaux, l'organisation administrative et territoriale des municipalités régionales de comté.

Les travaux préparatoires du livre IV sont en cours. Des groupes de travail au sein du Ministère examinent les attributions des municipalités en matière

d'évaluation, d'imposition, de perception et de recouvrement de taxes, de même qu'en matière de financement municipal, de budget et de contrôle du budget. Ces groupes de travail ont comme mandat de produire un rapport préliminaire sur chacune de ces questions afin de bien cerner la problématique en matière de finances et de fiscalité municipales.

Le livre V viendra préciser les champs d'intervention de la municipalité et plus particulièrement le pouvoir d'édicter des normes réglementaires dans le domaine de sa compétence tels l'aménagement du territoire, la sécurité publique, l'habitation, l'ordre public, la voirie, etc. Bien qu'une certaine réflexion soit amorcée, les travaux concernant ces matières n'ont pas véritablement débuté.

Quant au livre VI, il viendra clore les travaux de révision en abordant la question des recours judiciaires mis à la disposition de la municipalité pour faire respecter ses décisions ainsi que les recours du citoyen face à la municipalité. À l'intérieur de ce dernier volet, le rôle de la Commission municipale et du Bureau de révision de l'évaluation foncière sera réexaminé.

Législation

Au cours de l'exercice, le Ministère a préparé un certain nombre de lois publiques et a travaillé à des projets de réglementation. Il a collaboré avec d'autres ministères à la rédaction de lois publiques et a analysé et commenté certains de leurs projets de lois. Enfin, il a participé aux activités de divers groupes de travail intraministériels ou interministériels.

Lois publiques dont la préparation a été faite ou supervisée par le Service de la législation

a) Projet de loi 5 de 1989 : « Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives concernant les finances des municipalités » (1989, chapitre 68), sanctionnée le 20 décembre 1989.

b) Projet de loi 7 de 1989 : « Loi modifiant la Loi sur les cités et villes et le Code municipal du Québec concernant les emprunts des municipalités » (1989, chapitre 69), sanctionnée le 20 décembre 1989.

c) Projet de loi 8 de 1989 : « Loi modifiant la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik » (1989, chapitre 70), sanctionnée le 20 décembre 1989.

d) Projet de loi 20 de 1989 : « Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le régime de retraite des élus municipaux » (1989, chapitre 75), sanctionnée le 20 décembre 1989.

e) Projet de loi 121 de 1989 : « Loi modifiant la Loi sur la Commission municipale » (1989, chapitre 39), sanctionnée le 22 juin 1989.

f) Projet de loi 130 de 1989 : « Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives » (1989, chapitre 46), sanctionnée le 22 juin 1989.

g) Projet de loi 147 de 1989 : « Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et d'autres dispositions législatives » (1989, chapitre 56), sanctionnée le 22 juin 1989.

h) Projet de loi 155 de 1989 : « Loi modifiant la Loi sur les immeubles industriels municipaux » (1989, chapitre 60), sanctionnée le 22 juin 1989.

i) Projet de loi 29 de 1990 : « Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal », présentée mais non adoptée avant le 1er avril 1990.

j) Projet de loi 30 de 1990 : « Loi modifiant la Loi sur l'organisation territoriale municipale et d'autres dispositions législatives », présentée mais non adoptée avant le 1er avril 1990 (préparée en collaboration avec la Direction de la révision des lois municipales).

k) Projet de loi 39 de 1990 : « Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme », présentée mais non adoptée avant le 1er avril 1990.

l) Éventuel projet de loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, concernant le mécanisme du colistier, non présenté avant le 1er avril 1990.

m) Éventuel projet de loi modifiant la Loi sur le développement de la région de la Baie-James, concernant l'aménagement du territoire dans cette région, non présenté avant le 1er avril 1990.

n) Éventuel projet de loi modifiant diverses dispositions législatives pour favoriser l'application de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, non présenté avant le 1er avril 1990 (préparé en collaboration avec la Direction de la révision des lois municipales).

Loi d'un autre ministre préparée en partie par le Service de la législation

Éventuel projet de loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et d'autres dispositions législatives, au sujet des taxes municipales et scolaires applicables aux exploitations agricoles, non présenté avant le 1er avril 1990.

Lois publiques préparées par la Direction des affaires juridiques avec la collaboration du Service de la législation

Éventuels projets de loi relatifs aux villes de Schefferville et de Gagnon, non présentés avant le 1er avril 1990.

Lois privées concernant des municipalités

Vingt-quatre lois privées ont été adoptées par l'Assemblée nationale à la demande de municipalités. Elles ont été préparées conjointement par la Direction des Affaires juridiques et par les procureurs des municipalités.

Règlements et autres textes d'application de lois préparés par le Service de la législation

a) Règlement modifiant le Règlement sur la participation gouvernementale au financement des corporations municipales, édicté le 26 juillet 1989.

b) Règlement modifiant de nouveau le Règlement sur la participation gouvernementale au financement des corporations municipales, édicté le 22 novembre 1989.

c) Règlement modifiant le Règlement sur la répartition entre les corporations municipales des revenus provenant de l'application de l'article 221 de la Loi sur la fiscalité municipale, édicté le 26 juillet 1989.

d) Règlement modifiant le Règlement sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une plainte au Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec, édicté le 26 juillet 1989.

e) Règlement sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice des pouvoirs de tarification des corporations municipales, édicté le 26 juillet 1989.

f) Règlement sur les catégories de plaintes portées à l'égard d'un rôle l'évaluation foncière ou de la valeur locative, édicté le 26 juillet 1989.

g) Règlement sur la retenue de sommes payables par le gouvernement en cas de contravention à certaines dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, édicté le 26 juillet 1989.

h) Règlement sur le régime fiscal municipal et scolaire de certains camps de piégeage, édicté le 13 septembre 1989.

i) Règlement sur le régime fiscal municipal et scolaire applicable aux gouvernements des autres provinces, aux gouvernements étrangers et aux organismes internationaux, édicté le 27 septembre 1989.

j) Règlement modifiant le Règlement sur la forme et le contenu du rôle d'évaluation foncière, le processus de sa confection et de sa tenue à jour et la continuité des rôles successifs, édicté le 7 juin 1989.

k) Règlement modifiant le Règlement sur la forme ou le contenu minimal de divers documents relatifs à l'évaluation et à la fiscalité municipales, édicté le 7 juin 1989.

l) Règlement modifiant le Règlement sur la nature des taxes ou des compensations à considérer pour établir le taux global de taxation d'une corporation municipale, édicté le 7 juin 1989.

m) Règlement modifiant le Règlement sur les règles permettant de déterminer à quelle proportion médiane de la valeur foncière réelle des unités d'évaluation correspondent les valeurs inscrites au rôle d'évaluation, édicté le 7 juin 1989.

n) Règlement modifiant le Règlement sur les règles permettant de déterminer à quelle proportion médiane de la valeur locative réelle des places d'affaires ou des locaux correspondent les valeurs inscrites au rôle de la valeur locative, édicté le 7 juin 1989.

o) Règlement sur le maximum de la valeur imposable de certains presbytères, édicté le 7 juin 1989.

p) Règlement sur le maximum de la rémunération annuelle des élus municipaux, édicté le 17 mai 1989.

q) Règlement sur le maximum de la rémunération annuelle du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, édicté le 17 mai 1989.

r) Règlement sur le maximum de la rémunération annuelle du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec, édicté le 17 mai 1989.

s) Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux, édicté le 15 novembre 1989.

t) Décret relatif aux conditions et aux modalités du transfert des parcs industriels de la Communauté urbaine de Québec à la ville de Beauport et à la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures, pris le 27 septembre 1989.

u) Décret relatif à l'entrée en vigueur des articles 3 et 5 de la Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Québec et d'autres dispositions législatives en matière de promotion et de développement industriels, pris le 27 septembre 1989.

v) Liste des municipalités dont le règlement relatif aux élections biennales est rendu opérant, dressée le 17 août 1989.

w) Projet de règlement sur le maximum de la rémunération annuelle des élus municipaux, non encore reconnu comme projet gouvernemental au 1er avril 1990.

x) Projet de règlement sur le maximum de la rémunération annuelle du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, non encore reconnu comme projet gouvernemental au 1er avril 1990.

y) Projet de règlement sur le maximum de la rémunération annuelle du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec, non encore reconnu comme projet gouvernemental au 1er avril 1990.

z) Projet de règlement sur la délégation de signature de certains documents du ministère des Affaires municipales, non encore reconnu comme projet gouvernemental au 1er avril 1990.

Travail d'analyse et de commentaires par le Service de la législation sur les projets de loi ou de règlement des autres ministères (principaux dossiers seulement)

a) Projet de loi 106 de 1989 : « Loi sur les élections scolaires » (1989, chapitre 36), sanctionnée le 22 juin 1989.

b) Projet de loi 116 de 1989 : « Loi sur les régimes complémentaires de retraite » (1989, chapitre 38), sanctionnée le 22 juin 1989.

c) Projet de loi 154 de 1989 : « Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur la sécurité du revenu », non encore sanctionnée au 1er avril 1990.

d) Éventuel projet de loi sur la justice administrative.

e) Éventuel projet de loi sur un organisme régissant le transport en commun régional sur l'île de Montréal, à Laval et sur la Rive-Sud de Montréal.

Participation du Service de législation aux activités non législatives de la révision des lois municipales

— Préparation du document d'orientation sur l'organisation administrative et le fonctionnement des municipalités.

Participation du Service de la législation aux activités de vulgarisation des lois municipales

a) Rédaction de textes sur le traitement des élu(e)s municipaux.

b) Commentaires sur des textes portant sur les annexions et l'extension du territoire municipal dans une étendue d'eau limitrophe.

c) Commentaires sur des textes portant sur la tarification comme mode de financement des biens, services, activités et quotes-parts des municipalités.

Recherche et politiques

Les principales réalisations de la Direction de la recherche et des politiques sont regroupées en huit types d'activités : avis et analyse, élaboration de politiques, recherche et collectes de données, assistance, représentation, soutien administratif, coopération internationale et gestion du Centre de documentation du Ministère. Quant aux sujets traités, ils sont fort variés étant donné que la Direction ne travaille pas dans un domaine d'intérêt particulier, mais qu'elle agit plutôt selon les priorités ministérielles, les demandes en provenance d'autres ministères et les besoins suscités par le milieu municipal.

Avis et analyses

Le Ministère est régulièrement appelé à réagir aux initiatives de ministères et organismes ayant des activités qui touchent les municipalités. C'est dans ce contexte que la Direction de la recherche et des politiques doit fournir des avis ou des analyses visant à énoncer la politique ministérielle sur les interventions proposées. Par ailleurs, les échanges entre le Ministère et les unions de municipalités ainsi que la participation du Québec à la Conférence interprovinciale des ministres des Affaires municipales suscitent, à la Direction, d'autres travaux d'analyse et de synthèse.

Encore cette année, les dossiers dans le domaine de l'environnement ont été nombreux. Citons en particulier le Forum québécois sur le développement durable, la Politique québécoise de gestion intégrée des déchets et le Bilan de l'environnement auxquels la Direction a participé directement par ses recherches et dont elle assure le suivi.

Un certain nombre de demandes d'avis et d'analyses concernait en particulier des projets de loi ou de règlement sur des sujets comme la qualité de l'eau potable, la valorisation énergétique des déchets urbains, la réduction des rejets industriels dans les égouts municipaux, la protection des espèces menacée et le Code de gestion des pesticides.

Lors de leur conférence annuelle d'août 1989, les ministres des Affaires municipales du Canada ont confié au ministère des Affaires municipales du Québec la responsabilité de coordonner un groupe de travail interprovincial sur les impacts de l'application de la future taxe sur les biens et services (TPS) aux municipalités. En plus de procéder aux analyses et aux consultations nécessaires, la Direction a estimé l'impact prévisible de cette taxe auprès d'un petit échantillon de municipalités en analysant leurs dépenses. La Direction a rédigé le rapport du groupe de travail interprovincial, qui a été remis en octobre 1989.

Élaboration de politiques

La Direction a effectué des travaux d'élaboration de politiques principalement dans les domaines suivants : orientations stratégiques du Ministère et évolution des structures municipales sur le territoire de la Communauté régionale de l'Outaouais.

À l'été de 1989, le sous-ministre demandait à la Direction d'élaborer une réflexion sur les orientations d'action du Ministère pour les prochaines années. Un groupe de travail formé de cadres de diverses directions du Ministère et plusieurs professionnels et professionnelles a participé aux travaux qui ont suscité de nombreuses consultations internes. Un document préliminaire a fait l'objet d'une discussion avec des spécialistes externes en mars 1990. Le document subit une révision en profondeur à la suite de ces consultations.

La Direction a préparé un document, rendu public en mars 1990, décrivant les principales caractéristiques de la Communauté régionale de l'Outaouais et exposant des hypothèses de changement des structures aux paliers local et régional. Le document traite également de l'avenir de la Société d'aménagement de l'Outaouais.

Dans le cadre des travaux du comité technique sur la fiscalité municipale, la Direction a contribué à l'étude des avenues de solution visant l'amélioration de la formule de péréquation municipale.

Recherche et collecte de données

La Direction a procédé à la collecte des résultats sur les élections municipales tenues à l'automne 1989. Ainsi, une suite statistique est disponible depuis 1981.

La Direction a aussi agi comme représentante du Ministère auprès du Bureau de la statistique du Québec pour obtenir des estimations de la population de chacune des municipalités du Québec. Ces données estimées devraient être utilisées pour l'année fiscale 1991.

La Direction a mené une enquête par questionnaire auprès de quelque 400 municipalités pour connaître leur intérêt vis-à-vis d'un mécanisme collectif d'auto-assurance.

La Direction a aussi publié un dépliant qui décrit les grands traits statistiques des municipalités.

Assistance à l'implantation de système pour la gestion du territoire

Le secteur des travaux publics a été celui qui a le plus suscité l'attention au cours des derniers mois. Le Département de génie civil de l'École polytechnique de Montréal, l'Association des travaux publics d'Amérique (Chapitre du Québec) et l'Association des informaticiens municipaux du Québec ont reçu l'assistance financière du Ministère pour concevoir et diffuser aux municipalités divers documents méthodologiques. Cette action visait à permettre de mieux planifier l'utilisation de la géomatique pour la gestion et l'entretien des réseaux d'infrastructures. L'informatisation des services municipaux de police a fait l'objet du dépôt d'un rapport d'orientation au dernier congrès de l'Association des directeurs de police et de pompiers du Québec. La Direction a participé à la préparation de ce rapport qui ouvre la voie à une meilleure normalisation des systèmes informatisés en usage dans les corps de police.

Sur le plan gouvernemental, la Direction a représenté les intérêts du secteur municipal auprès du comité interministériel sur la réforme cadastrale et auprès du comité directeur du Plan géomatique gouvernemental.

Par ailleurs, la Direction, avec la collaboration du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, a procédé à la publication d'une étude de la demande en logiciels pour le secteur municipal.

La Direction a en outre encouragé la création d'une nouvelle association pluridisciplinaire des usagers de la géomatique municipale. Ce regroupement permettra de procéder à des échanges d'expérience entre les municipalités ainsi qu'un meilleur dialogue entre les clients municipaux et les fournisseurs de services du secteur privé.

Représentation

Le Directeur de la recherche et des politiques représente le gouvernement du Québec au Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales (CIRUR) et il est membre du comité directeur. L'année 1989-1990 a exigé une participation active puisque la CIRUR a consacré des efforts considérables à réorienter son action afin de devenir un lieu d'échange sur les expériences et les politiques gouvernementales. L'élaboration d'un programme de recherche en ce domaine a fait appel à la contribution des directeurs de recherche des divers ministères des Affaires municipales au Canada.

La Direction a participé à titre de représentante du Ministère aux activités des comités interministériels que voici : le Comité sur la sécurité des personnes handicapées vivant en milieu résidentiel, le Sous-comité interministériel sur les besoins du gouvernement en matière d'indemnisation des victimes en cas de sinistres majeurs, le Comité de suivi du Sommet sur la récupération et le recyclage, le comité technique Québec-Municipalités sur la politique familiale et le Comité de suivi du Sommet québécois du loisir. La Direction est également membre de trois sous-groupes de travail reliés à ce dernier comité, traitant respectivement de la concertation scolaire-municipale, des relations entre les municipalités et les associations de loisir et de la révision des lois municipales en matière de loisir.

Dans le cadre d'un groupe de travail impliquant le ministère des Affaires culturelles, la Direction a participé à des travaux concernant le rôle du milieu municipal dans le domaine culturel.

Par ailleurs, la Direction fait partie du réseau de répondants aux communautés culturelles et siège au conseil d'administration de l'Office des services de garde à l'enfance.

Dans le cadre de la politique familiale, la Direction représente le Ministère auprès du Secrétariat à la Famille et elle participe à la réalisation des mesures du plan d'action gouvernemental en matière de politique familiale. La Direction représente le Ministère au comité « Le Carrefour québécois Famille et Action municipale » qui a pour but de faciliter les échanges entre les municipalités sur les actions entreprises en faveur des familles. La Direction a aussi participé au premier colloque « L'action municipale et la famille » organisé par la Fédération des Unions de Familles ainsi qu'au Symposium national sur la famille qui s'est tenu à Régina.

Soutien administratif

En matière de soutien administratif, la Direction a vu à plusieurs reprises à la préparation de notes pour des allocutions prononcées par le ministre ou le sous-ministre.

D'autre part, la Direction est chargée de recueillir les réactions et les commentaires des participants aux congrès des unions de municipalités. Elle assure aussi un support au secrétaire du Ministère, notamment dans la préparation des rencontres de la Table Québec-Municipalités. Elle prépare les cahiers des délégués du Ministère à la Conférence annuelle des ministres des Affaires municipales du Canada et aux rencontres des sous-ministres préparatoires à cette conférence. À cet égard, la Direction a innové cette année en résumant la situation de toutes les provinces, plutôt que celle du Québec seulement, sur deux dossiers, soit celui des structures municipales et celui de la réglementation en urbanisme sur les activités agricoles.

La Direction a aussi réalisé le répertoire des programmes gouvernementaux touchant les municipalités ainsi que celui des comités ou groupes de travail interministériels auxquels le Ministère participe.

Coopération internationale

Au cours de la dernière année, la Direction a organisé et participé à une mission interministérielle en Suède portant sur l'organisation du cadastre et la conversion des administrations municipales à la géomatique. La Direction a organisé une mission en France composée du président et du directeur général de l'Union des municipalités du Québec afin d'établir une coopération structurée entre associations d'élu(e)s municipaux français et québécois et afin de connaître les moyens utilisés en France pour stimuler le développement aux niveaux local et régional. La Direction a organisé une autre mission en France, composée de deux représentants de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec. Cette mission visait à établir une coopération institutionnelle entre directeurs généraux de municipalités québécoises et secrétaires généraux de communes françaises.

La Direction a organisé conjointement avec le ministre des Affaires internationales une mission économique en Suisse et en Allemagne fédérale.

Par ailleurs, la Direction a reçu une trentaine de stagiaires à la maîtrise de l'Université de Lille en France.

Finalement, elle a coordonné la préparation des projets de coopération internationale du Ministère pour l'année 1990-1991.

Centre de documentation

La collection du Centre de documentation du Ministère compte plus de 8 500 monographies et 200 périodiques couvrant les domaines les plus divers du monde municipal. Au cours de la dernière année, le nombre de prêts a franchi le cap des 3 000.

Le Centre est membre du réseau des bibliothèques gouvernementales, ce qui permet aux chercheurs d'obtenir des ouvrages des bibliothèques et des centres de documentation du gouvernement.

De plus, le Centre peut accéder dans des délais raisonnables aux collections des universités reliées au système informatisé UTLAS (University of Toronto Library Automation System).

Gestion

La responsabilité des activités de gestion du Ministère relève de la Direction générale de la gestion. Cette direction regroupe le Service du budget, le Service des ressources humaines, le Service des ressources matérielles ainsi que le Service des systèmes.

Budget

En vue de fournir à l'ensemble des gestionnaires des documents utiles et précis, le Service du budget a procédé à la bureautisation de certains systèmes de suivi de dépenses et il a assuré la gestion et l'opération du compte en fidéicommis pour l'émission d'avances pour frais de déplacement.

De plus, il a terminé l'informatisation du rapport mensuel remis aux gestionnaires concernant l'état du budget et ce pour toutes les catégories de dépenses. Il a aussi entrepris la conception d'un système de suivi de l'ensemble des activités budgétaires du Ministère (Logiciel de comptabilité de gestion).

Enfin, le Service du budget a assuré la coordination des opérations reliées à la revue des programmes 1990-1991, préparé le cahier des prévisions détaillées

des crédits 1990-1991, en fonction des paramètres établis par le Conseil du trésor et selon les priorités du Ministère. Il a également élaboré le dossier des questions et des documents d'appui aux questions de l'opposition officielle dans le cadre de la Commission parlementaire sur l'étude des crédits et enfin il a rédigé les notes explicatives devant servir à cette fin.

Ressources humaines

Soucieux de fournir à sa clientèle des services de qualité et qui répondent à ses besoins, le Service des ressources humaines a maintenu les services déjà offerts et a particulièrement contribué à la réalisation de dossiers nouveaux, tels :

- la gestion de la délégation de concours, qui a entraîné la prise en charge de deux concours;
- la gestion de listes de rappel ministérielles pour le personnel occasionnel;
- la mise en oeuvre de la politique d'embauche des étudiants;
- la préparation de 14 950 transactions et l'expédition de 18 000 chèques;
- les informations fournies lors de différentes campagnes et en réponse aux demandes d'employés (8 500 demandes);
- le développement d'outils informatisés pour mieux soutenir les gestionnaires dans leurs activités de gestion;
- l'intégration des évaluateurs fonciers et des préposés au service d'imprimerie;
- la mise en oeuvre des nouvelles dispositions prévues aux conventions collectives « fonctionnaires » et « ouvriers »;
- la formation de 119 employés à la micro-informatique;
- la sensibilisation du personnel aux activités du Ministère (45 participants);
- différentes activités telles que des conférences afin d'améliorer la qualité de vie au travail;
- l'instauration d'un programme d'incitation du personnel à l'achat d'un ordinateur, à la suite duquel 21 demandes ont été approuvées;
- la mise en place d'une politique de libération du personnel pour fins d'études;
- une étude sur les horaires de travail au Ministère;
- l'instauration d'un programme de mobilité du personnel;
- la formation axée sur l'amélioration de la productivité ou la motivation, 102 employés et employées ayant bénéficié de cette formation.

Ressources matérielles

Parmi les dossiers traités au Service des ressources matérielles au cours de l'exercice, on dénote plus de 5 000 demandes de biens et services, dont 1 860 réquisitions pour fournitures et articles de bureaux. Plus de 5 000 réquisitions pour des travaux de reprographie ont reçu un traitement interne tandis que 121 ont été acheminées vers d'autres ateliers.

Par ailleurs, plus de 120 aménagements, réaménagements et installations en réseaux ont été réalisés par le personnel de ce Service, principalement reliés à l'implantation de la bureautique. Le support logistique fut assuré à 16 reprises lors de la participation du Ministère à des congrès, colloques, expositions, etc. De plus 7 538 nouveaux dossiers ont été ouverts et 19 200 autres ont été indexés à la Division de la gestion des documents où un nouveau réseau informatique a été implanté pour une facilité accrue du classement et de la recherche des dossiers.

Courrier et messagerie

La Division du courrier et messagerie a traité environ 550 000 pièces de courrier au cours de l'année. Elle a effectué les messageries urgentes et fait la réception des marchandises du Ministère. Au cours de l'année, environ 60 expéditions massives ont été faites aux 1 100 municipalités du Québec.

Services des systèmes

Le Service des systèmes a réalisé plusieurs activités durant l'année financière 1989-1990, dans les domaines suivants : développement, entretien et exploitation de systèmes, administration des données et gestion de l'Infocentre.

Les travaux de développement réalisés durant la deuxième année du plan directeur ont permis de terminer le projet relié à l'organisation municipale, d'enregistrer les données financières provenant des municipalités sous forme d'états financiers et de prévisions budgétaires, ainsi que de colliger les données relatives au sommaire des rôles d'évaluation. Toujours dans le domaine du développement, le démarrage d'un projet de gestion des compensations tenant lieu de taxes a mobilisé une grande partie des efforts du Service des systèmes.

Les travaux d'entretien ont porté sur une trentaine de systèmes informatiques qui, quoique très âgés, doivent demeurer opérationnels. En termes d'administration de données, la consolidation de la base de données SIGMAM et l'ajout des données corporatives relatives aux compensations tenant lieu de taxes ont mobilisé la totalité des ressources du groupe dédié à cette activité.

Durant l'exercice, les objectifs de l'Infocentre se sont clarifiés. L'appellation Centre d'aide aux usagers de la bureautique (CAUB) a été donnée à cette unité. Deux postes permanents supplémentaires lui ont été attribués et l'activité du groupe s'est surtout axée sur l'aide aux usagers dans l'acquisition et l'utilisation d'outils bureautiques, ainsi que dans la réalisation physique d'une première partie d'un réseau NOVELL dans le Ministère.

Communications

La Direction des communications est responsable des activités d'information, d'édition, de représentation, de production audio-visuelle, de promotion et de rétroinformation du Ministère. À ce titre, elle planifie et elle programme l'ensemble des activités de communication du Ministère, voit à leur réalisation en assurant la production de différents moyens de communication et, enfin, supervise les ressources tant humaines que budgétaires qui y sont affectées.

Programmation des activités de communication

Chaque année, la Direction des communications, après avoir établi les besoins des autres directions du Ministère, décide des projets qui nécessiteront des activités de communication, et ce, en accord avec les priorités ministérielles. Cet exercice donne lieu à la préparation de la programmation annuelle.

Puis, pour chacune des activités de la programmation, la Direction élabore un plan de communication dans lequel elle définit la problématique, les clientèles, les objectifs et les stratégies de communication, de même qu'elle choisit les moyens à développer, évalue les coûts de production et identifie des sources de rétroinformation. Elle s'assure également de la compatibilité et de la complémentarité de l'ensemble de ces activités, afin que l'action et l'image du Ministère soient cohérentes.

Édition

Les activités d'édition de l'exercice 1989-1990 se partagent en deux grandes catégories : d'une part, les brochures et les volumes produits et édités par la Direction des communications (20); d'autre part, les brochures et les volumes édités par le ministère des Communications, sous la supervision de la Direction (9). Par ailleurs, près de 50 projets concernant diverses productions (dépliants, affiches ou formulaires) ont été menés à terme.

La Direction des communications est responsable de la publication de quatre périodiques : *L'Approche*, bulletin publié à l'intention du personnel du Ministère, *L'Abrégé*, périodique d'information administrative à l'intention du personnel d'encadrement supérieur du Ministère, le *Muni-Express*, bulletin publié douze fois par an, à l'intention des administrations municipales et traitant de divers sujets touchant le Ministère lui-même ou d'autres ministères et organismes gouvernementaux; *Municipalité*, magazine officiel du Ministère publié neuf fois par an à l'intention des élus et élues, du personnel administratif et des fonctionnaires.

Enfin, la Direction coordonne l'édition et la production du *Répertoire des municipalités du Québec*, qui est faite à partir de données de SIGMAM recueillies par la Direction générale des relations avec les municipalités, de même qu'elle est responsable de la production du Rapport annuel du Ministère.

Information

Au cours de l'exercice 1989-1990, la Direction des communications a poursuivi son activité d'information auprès des journalistes afin de les initier au domaine municipal.

Rappelons que c'est à la suite d'une initiative conjointe du MAM et de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec qu'a été organisée une tournée d'information sur le milieu municipal.

Dans les sessions antérieures, les journalistes ont été initiés aux procédures liées à une demande d'information générale. Cette année, l'information a été exclusivement consacrée aux documents traitant des finances municipales.

Représentation

En matière de représentation, la participation du Ministère a été plus importante dans le cadre des congrès du monde municipal tels que l'Union des municipalités du Québec où le MAM a participé activement à la première édition du Salon de la municipalité, l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec, la Corporation des secrétaires municipaux du Québec et enfin l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec.

D'autres activités de représentation ont aussi requis la participation du Ministère telles que salons et expositions. Parmi les plus importantes, mentionnons les Salons de l'Épargne-placement de Montréal et de Québec.

Audio-visuel

Dans le cadre de la session d'information sur le cycle budgétaire à l'intention des chroniqueurs municipaux, la Direction des communications a conçu un diaporama afin de vulgariser les diverses notions véhiculées par le monde municipal.

Les directions générales du Ministère ont également élaboré des documents d'information sur support informatique dans des domaines tels que l'urbanisme du territoire, la fiscalité et la gestion documentaire, afin d'animer le stand du Ministère lors de sa participation à des expositions et congrès.

Promotion

Au cours de l'exercice 1989-1990, la Direction des communications a mené trois campagnes d'information importantes. La première, sur la Semaine de la municipalité 1989, était destinée aux citoyens et citoyennes et avait pour but de démontrer l'importance du milieu municipal. La seconde, le Mérite municipal 1990, également destinée à la population, a reçu une commandite de la Société Bell Canada à l'effet de promouvoir une initiative conjointe des partenaires municipaux (UMQ., UMRCQ, MAM, Municipalités). À cette occasion, la direction a joué un rôle majeur, tant au niveau de la planification, de la coordination que du financement. Enfin, la campagne d'information sur les élections municipales avait pour but d'inciter les citoyens et citoyennes à se présenter en politique municipale.

Par ailleurs, de nombreux placements médias ont été effectués dans des revues municipales afin de promouvoir la participation du Ministère à des activités de représentation.

Rétroinformation

La Direction des communications a procédé au repérage d'articles et de commentaires dans les quotidiens et les hebdos du Québec, en vue du montage des revues de presse, de même que de la compilation et de la diffusion de certaines données statistiques sur les élections municipales pour les unités administratives du Ministère et certains autres ministères et organismes.

Programmes d'accès à l'égalité pour les femmes dans le milieu municipal

Dans le cadre du programme gouvernemental en matière d'accès à l'égalité, le ministère des Affaires municipales s'est engagé dans un plan d'action (1986-1990) visant l'amélioration de la situation des femmes en emploi dans le milieu municipal.

La détermination des grandes orientations et des priorités d'intervention est assumée par un comité tripartite, formé de représentants et représentantes de l'Union des municipalités du Québec, de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec et du Ministère.

Quatre priorités d'intervention ont été établies par ce comité :

- implantation de programmes d'accès à l'égalité dans des municipalités et organismes périmunicipaux de 100 employés et plus;
- implantation de plans d'égalité en emploi dans des municipalités régionales de comté et dans leurs municipalités membres de moins de 100 employés;
- évaluation du processus d'implantation des programmes d'accès à l'égalité dans le milieu municipal;
- mise en oeuvre d'un plan de communication et de sensibilisation sur la situation des femmes dans le milieu municipal.

Implantation de programmes d'accès à l'égalité dans les municipalités et organismes périmunicipaux de 100 employés et plus

L'implantation des programmes d'accès à l'égalité dans le milieu municipal vise trois objectifs :

- une augmentation de la présence des femmes dans les emplois où elles sont absentes ou faiblement représentées;
- une révision des politiques de gestion des ressources humaines afin d'assurer un traitement égal aux femmes et aux hommes;
- une amélioration des conditions de travail des femmes à l'emploi du milieu municipal.

Depuis le début du programme en 1986, grâce au support financier et professionnel offert par le Ministère, des programmes d'accès à l'égalité ont été implantés dans 13 municipalités et organismes périmunicipaux.

En 1986-1987, les quatre municipalités sélectionnées étaient Aylmer, Mont-Laurier, Montréal et Sherbrooke. Trois de ces municipalités implantent déjà des mesures de redressement et d'égalité des chances énoncées dans leur plan d'action. Ces mesures visent l'un ou l'autre des objectifs suivants : favoriser l'embauche des femmes, faciliter leur intégration dans les secteurs d'emploi non traditionnels, privilégier la participation des femmes à des activités de formation, éliminer les éléments discriminatoires du système d'emploi ou améliorer les conditions de travail des femmes.

En 1987-1988, quatre autres municipalités se sont engagées dans ce projet expérimental, soit Alma, LaSalle, Rimouski et Trois-Rivières. Les quatre municipalités ont complété leur rapport diagnostique et une d'entre elles a adopté son plan d'action et procède à l'implantation des mesures préconisées. Un climat de travail difficile, des changements politiques ou orga-

nisationnels ou encore une insuffisance de ressources humaines et financières expliquent le retard quant aux étapes prévues pour l'implantation du programme dans les trois autres municipalités.

Le troisième et dernier groupe sélectionné, en 1988-1989, est composé de trois municipalités. Il s'agit de Boucherville, Laval et Québec, et de deux organismes périmunicipaux, soit la Communauté urbaine de Montréal et la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec. Bien que les analyses diagnostiques ne soient pas encore complétées, ces organismes ont déjà apporté des mesures correctrices aussitôt que les problèmes ont été décelés. Des efforts ont été consentis au plan de l'embauche de femmes dans les postes de cols bleus, de l'aménagement de locaux, de campagnes de sensibilisation et de recrutement de femmes dans les emplois non traditionnels.

À cette liste, s'ajoute Ville Saint-Laurent, première municipalité du Québec à implanter un programme d'accès à l'égalité sans être subventionnée.

Les municipalités-pilotes représentent 46 % de l'ensemble des employés du milieu municipal, soit 19 780 employés sur un total de 43 000. Si on ajoute à ce nombre les 2 800 employés des deux organismes municipaux de transport en commun, on constate que le projet ministériel touche directement 22 580 employés du milieu municipal.

Outre une aide financière attribuée aux organismes pour faciliter le démarrage du programme, le Ministère apporte sa compétence professionnelle et son assistance technique tout au long de la démarche. Il a ainsi révisé au cours de l'année 1989-1990 le guide méthodologique pour effectuer les analyses diagnostiques et il a produit un document sur l'évaluation des emplois et sur l'élaboration du plan d'action. Le Ministère assure aussi la formation des personnes chargées de ce dossier dans les municipalités ou dans les organismes périmunicipaux. Enfin, il apporte son assistance lors de l'élaboration des recommandations et de la mise en place des mesures préconisées.

Par ailleurs, le Ministère coordonne des groupes de travail constitués pour étudier un aspect particulier de la situation des femmes à l'emploi du milieu municipal. Par exemple, un comité regroupant l'ensemble des intervenants gouvernementaux, parapublics et privés concernés par la fonction de pompier a été formé en vue de mettre en oeuvre des moyens visant à favoriser l'embauche de pompières.

Implantation de plans d'égalité en emploi dans les municipalités régionales de comté et dans leurs municipalités membres de moins de 100 employés

Les programmes d'accès à l'égalité dans le plan d'action triennal du ministère des Affaires municipales s'adressent à des municipalités de 100 employés et plus. À la suggestion de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec qui souhaitait rejoindre les municipalités de petite taille, le Ministère a proposé des plans d'égalité en emploi pour les municipalités de moins de 100 employés. Rappelons que ces municipalités représentent 96 % de l'ensemble des municipalités du Québec.

À l'automne 1988, trois municipalités régionales de comté, soit La Haute-Côte-Nord, Lotbinière et Pabok, acceptaient de coordonner la mise en oeuvre de plans d'égalité en emploi dans leurs municipalités membres. À ce jour, 32 municipalités sont engagées dans la démarche d'implantation d'un plan d'égalité en emploi.

L'élaboration des rapports diagnostiques portant sur la situation des femmes à l'emploi et sur le système de gestion de ces municipalités a été effectuée par le Ministère. Les municipalités (ou autorités municipales) de deux municipalités régionales de comté sont actuellement à la phase d'implantation des mesures énoncées dans les rapports diagnostiques. Plusieurs mesures ont été adoptées en ce qui concerne l'embauche, la formation et la rémunération des employés. De même, des mesures visant la sensibilisation du personnel sur la situation des femmes sont prévues.

Évaluation du processus d'implantation des programmes d'accès à l'égalité dans le milieu municipal

Au cours de la dernière année, le ministère des Affaires municipales a procédé à l'évaluation de la démarche d'implantation des programmes d'accès à l'égalité. Le but de cette évaluation était de dresser un bilan des expériences-pilotes et de vérifier dans les organismes du milieu municipal l'efficacité de la méthodologie suggérée.

L'évaluation effectuée à la fin de l'exercice financier 1989-1990 permet de conclure que le programme implanté dans le milieu municipal a eu comme impact net l'embauche de 129 femmes. Cela signifie que, depuis le début du programme, 129 femmes occupent maintenant un emploi dans des secteurs où traditionnellement elles sont sous-utilisées, soit dans les postes de cadres et professionnels, de cols bleus ou de policiers. On peut donc conclure que les municipalités qui implantent un tel programme ont nettement favorisé l'augmentation de la représentation des femmes à leur emploi.

Par ailleurs, le rapport d'évaluation démontre que les coûts investis, pour qu'un poste traditionnellement masculin soit occupé par une femme, sont de moins de 6 000 $. Ce montant sert notamment à réaliser les études diagnostiques. Au fur et à mesure de l'implantation des mesures de redressement et d'égalité des

chances dans les organismes-pilotes, on peut prévoir une diminution des coûts et une augmentation du taux de féminité.

Les résultats de l'évaluation du programme mis en oeuvre dans le milieu municipal seront soumis au gouvernement afin de lui permettre de prendre des décisions quant à l'avenir du Programme d'accès à l'égalité pour les femmes en emploi dans les organismes publics, parapublics et privés.

Mise en oeuvre d'un plan de communication et de sensibilisation sur la situation des femmes dans le milieu municipal

Afin de supporter les organismes municipaux engagés à titre volontaire dans l'implantation d'un programme d'accès à l'égalité, le Ministère a élaboré une stratégie de communication et de sensibilisation visant à faire la promotion des programmes d'accès à l'égalité. La clientèle cible concerne plus particulièrement les élus et les gestionnaires municipaux, ainsi que les associations et corporations professionnelles qui travaillent dans le domaine municipal.

Dans le cadre de ce plan de communication, le Ministère a diffusé un dépliant afin d'inciter les femmes à poser leur candidature aux postes de mairesses ou de conseillères lors des élections tenues dans 70 % des municipalités en novembre 1989. Il a produit des affiches pour souligner le cinquantième anniversaire du droit de vote des femmes. Des articles sur la situation des femmes en emploi ont également été publiés dans les revues rattachées au domaine municipal ou gouvernemental.

Les représentants du groupe de travail ont participé à titre de personne-ressource dans le cadre de congrès municipaux, tels celui de l'Union des municipalités du Québec, de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec et de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec.

La prolongation du programme

En 1989-1990, le gouvernement autorisait la prolongation du programme pour une année additionnelle, sans toutefois accorder de crédits supplémentaires, afin de permettre aux cinq ministères concernés d'effectuer l'évaluation des programmes expérimentaux. Pour l'année 1990-1991, le Ministère a décidé d'accorder une personne/année pour ainsi poursuivre son assistance professionnelle auprès des organismes municipaux et de favoriser la mise en oeuvre des mesures prévues dans les plans d'actions des organismes.

Chapitre 5
Relations avec les municipalités

La Direction générale des relations avec les municipalités est responsable de la plupart des activités de restructuration du territoire municipal et des activités d'aide institutionnelle aux municipalités. Plus précisément, la direction générale s'occupe d'organisation municipale, d'administration des affaires municipales en milieux nordique et amérindien, de la formation des élu(e)s et des fonctionnaires municipaux et de la représentation du Ministère en région.

Organisation municipale

Au cours de 1989-1990, le Service de l'organisation municipale a exercé des activités d'assistance technique auprès des municipalités dans l'élaboration de projets de restructuration municipale, et ce, en plus d'analyser ceux soumis à l'approbation du Ministère. Ces principales activités ont touché les éléments suivants.

Les regroupements

Le Service de l'organisation municipale s'est impliqué dans 33 demandes d'assistance technique. Quatre projets ont été abandonnés et huit autres ont été complétés pour donner les municipalités suivantes :

- Sainte-Angèle-de-Mérici (Sainte-Angèle-de-Mérici, VL et P)
- Sainte-Anne-de-la-Pérade (La Pérade, VL et Sainte-Anne-de-la-Pérade, P)
- Sainte-Thècle (Sainte-Thècle, VL et P)
- Lévis-Lauzon (Lévis, V et Lauzon, V)
- L'Islet-sur-Mer (L'Islet-sur-Mer, VL et Notre-Dame-de-Bon-Secours-de-l'Islet, P)
- Deschambault (Deschambault, VL et Saint-Joseph-de-Deschambault, P)
- Saint-Georges-de-Clarenceville (Clarenceville, VL et Saint-Georges-de-Clarenceville, SD)
- Rivière-Beaudette (Rivière-Beaudette, VL et P)

De plus le Service a coordonné le paiement de près de 1 100 000 $ en vertu du programme d'aide financière au regroupement des municipalités (PAFREM).

Les annexions

Le Service a été associé à 68 cas d'annexion dont 29 ont franchi toutes les étapes du processus et deux ont été abandonnées au cours de l'année.

Les ententes intermunicipales

Dans le cadre de la Loi sur les ententes intermunicipales, plus de 300 demandes ont été analysées au Ministère. La plupart de ces demandes visaient la protection contre l'incendie, les services d'aqueduc et l'élimination des déchets. Il y a eu au cours de l'année un grand nombre d'ententes en matière d'urbanisme, impliquant une municipalité régionale de comté, et d'assainissement des eaux. Treize régies intermunicipales ont été créées, sept dissoutes et quatre modifiées.

La constitution de municipalités

Au cours de l'exercice, le Service de l'organisation municipale a étudié trois projets soumis par des groupes de pesonnes désirant doter leur territoire d'une administration municipale. Les municipalités de Blanc-Sablon et de Bonne-Espérance, en Basse-Côte-Nord, ont été créées le 1er janvier 1990.

Le changement de dénomination ou de statut

Dans le cadre de cette activité, six dossiers obtenaient les autorisations et quinze nouvelles demandes étaient présentées en cours d'année.

Révision des lettres patentes des municipalités régionales de comté

Dix-sept municipalités régionales de comté ont demandé et obtenu une modification de leurs lettres patentes quant à la représentation et aux seuils de prise de décision.

Autres activités

Le Service de l'organisation municipale a réalisé plusieurs autres travaux et est intervenu dans plusieurs dossiers :

- La Loi sur l'organisation territoriale municipale en vigueur depuis le 1er janvier 1989 a provoqué l'élaboration de nouvelles procédures administratives pour les dossiers d'annexion, de redressement des limites territoriales et d'extension des limites dans l'eau.
- Le Service est impliqué dans l'analyse de certaines hypothèses de regroupement en rapport avec l'avenir de la Communauté régionale de l'Outaouais.

— Le découpage en districts électoraux de deux municipalités.

— La production de rapports périodiques pour publication dans la *Gazette officielle du Québec* ou par lois de l'Assemblée nationale.

Affaires nordiques et amérindiennes

Le Service des affaires nordiques et amérindiennes constitue l'interlocuteur privilégié du Ministère auprès des milieux autochtones et nordiques. Il assume en particulier l'administration de divers programmes en assistance administrative et financière, en information et en formation au bénéfice de ces milieux. Les Inuit du nord du Québec constituent la principale clientèle visée actuellement par les services du Ministère.

L'assistance administrative et institutionnelle

Les activités réalisées en 1989-1990 dans le domaine de l'assistance administrative et institutionnelle l'ont été de diverses façons. En premier lieu, le Ministère a versé à l'Administration régionale Kativik des subventions de l'ordre de 1,5 million $ afin que celle-ci procure aux villages nordiques une assistance administrative constante dans les secteurs suivants : la gestion financière, la protection contre l'incendie, le domaine juridique, l'urbanisme, la gestion du matériel, la mécanique d'entretien des véhicules et l'ingénierie municipale. En collaboration avec l'Administration régionale Kativik, la revue des mandats d'assistance technique confiés à cette dernière s'est poursuivie afin de les préciser davantage et les orienter vers la formation du personnel municipal.

Le Service a lui-même réalisé des projets destinés à aider les administrateurs et administratrices locaux à mieux connaître leurs responsabilités et à gérer leurs affaires de façon efficace et appropriée. Mentionnons la mise à jour permanente du guide administratif destiné aux secrétaires-trésoriers des villages nordiques ainsi que la réalisation de trois sessions de formation pour en expliquer le contenu. Des nouvelles sections du guide ont été diffusées en 1988-1989 et portent, entre autres, sur le régime de retraite des élu(e)s municipaux, la taxation et le système informatisé de paie. D'autre part, une deuxième édition du « *Guide des élus/es municipaux nordiques* » a été produite en décembre 1989. Enfin, le Service a continué, encore cette année, à fournir une assistance au village de Kuujjuaq en rapport avec la mise en application du nouveau système de financement visant l'implantation d'un mécanisme de participation financière de la population locale aux coûts des services municipaux.

Assistance financière

Le Ministère maintient des programmes de subventions pour le bénéfice des organismes municipaux nordiques afin de les aider à se doter des infrastructures et des équipements communautaires adéquats, pour ainsi leur permettre de fournir les services municipaux essentiels. Les services couverts par ces programmes sont l'approvisionnement en eau potable, la gestion des déchets et des eaux usées, la voirie locale, l'entretien des bâtiments et des véhicules municipaux et l'administration.

Dans le domaine des infrastructures municipales, le gouvernement a approuvé en 1989-1990 des projets nécessitant des emprunts de 9 885 900 $ et touchant principalement :

— la réalisation d'études préparatoires en vue de la construction de postes d'approvisionnement en eau potable dans deux villages;

— la préparation de plans et devis pour la construction de routes dans deux villages, la réparation d'un garage à Aupaluk, le réaménagement du dépotoir de Povungnituk et la construction du bureau municipal de Tasiujaq;

— la construction du réseau routier et la relocalisation du dépotoir à Akulivik;

— la construction de postes d'approvisionnement en eau potable à Akulivik et à Salluit.

Voici l'état général des subventions versées en 1989-1990 par le Service :

— 3 068 362 $ pour le fonctionnement de l'Administration régionale Kativik;

— 6 276 800 $ pour la distribution des services municipaux dans les 14 villages nordiques;

— 3 859 733 $ pour le remboursement des emprunts contractés dans le cadre du programme d'amélioration des infrastructures en milieu nordique;

— 94 358 $ pour la location des terrains par les organismes gouvernementaux et paragouvernementaux;

— 59 889 $ comme aide aux municipalités d'Oka dans leurs négociations avec les Mohawks de Kanesatake.

La représentation du Ministère auprès du Secrétariat des affaires autochtones

Le Service a représenté le Ministère auprès du Secrétariat des affaires autochtones (S.A.A.), afin de participer à l'élaboration et à la mise en application de politiques adéquates et concrètes visant les clientèles nordiques et autochtones.

Les dossiers qui ont retenu plus particulièrement l'attention en 1989-1990, en plus de la réunion men-

suelle des coordonnateurs ministériels et de celle de la table Développement communautaire qui sont des activités permanentes, ont été :

- la poursuite des discussions à l'égard d'une demande formulée par l'Administration régionale Kativik en ce qui touche un financement gouvernemental unique pour cet organisme;
- la participation du Ministère au comité de coordination concernant les négociations avec les Atikameks et les Montagnais, ainsi qu'à un sous-comité chargé de définir une position gouvernementale touchant le gouvernement indien autonome;
- la participation à un comité de négociations regroupant les Mohawks de Kanesatake, le ministère des Affaires indiennes, les municipalités d'Oka et le gouvernement du Québec en vue de l'unification de terrains pour les autochtones;
- la participation à un comité interministériel afin d'assurer une concertation entre les intervenants impliqués dans la construction de systèmes d'aqueduc et d'égouts à Kuujjuaq et Kuujjuarapik.

Autres

Le Service des affaires nordiques et amérindiennes est aussi intervenu de façon importante dans certains secteurs touchant l'administration municipale nordique et l'organisation administrative nordique en général. Parmi les principales activités, mentionnons le suivi de la situation financière des villages nordiques et l'apport de corrections dans certains cas, l'analyse des demandes d'emprunts temporaires, l'élaboration d'avis particuliers touchant l'application des conventions signées avec les autochtones et, enfin, l'étude des modifications législatives touchant les lois municipales s'appliquant dans le Nord québécois et sur le territoire de la Baie-James.

Formation municipale

Dans le cadre de sa mission d'aide et de soutien aux municipalités, le Ministère s'est donné comme objectif de promouvoir la formation et le perfectionnement des élu(e)s et des fonctionnaires municipaux. Le Service de la formation municipale a ainsi pour mandat de concevoir et d'organiser des activités de formation adaptées aux besoins de la clientèle. Ces activités visent à offrir aux élu(e)s et aux fonctionnaires municipaux une formation leur permettant d'assumer leurs responsabilités avec un maximum de compétence et d'autonomie.

En vue d'assurer une meilleure harmonisation des activités entreprises dans le domaine de la formation municipale et de maximiser les ressources en cette matière, la mise en oeuvre des différents programmes se fait en étroite concertation avec les représentants des clientèles municipales, notamment l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec (U.M.R.C.Q.), l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.), la Corporation des secrétaires municipaux du Québec (C.S.M.Q.), la Corporation des administrateurs municipaux agréés du Québec (C.O.M.A.Q.), ainsi que les associations représentant les inspecteurs municipaux, soit l'Association québécoises des agents du bâtiment (A.Q.A.B.), l'Association des inspecteurs municipaux de l'environnement du Québec (A.I.M.E.Q.) et la Corporation professionnel des technologues des sciences appliquées du Québec (C.P.T.S.A.Q.).

Les élu(e)s municipaux : une clientèle prioritaire

Compte tenu du rôle fondamental que jouent les élu(e)s dans le fonctionnement du système municipal et compte tenu de la complexité croissante des responsabilités qu'ils doivent assumer, l'organisation d'activités de formation à leur intention constitue une priorité.

En vue de faciliter leur entrée en fonction, le Ministère transmet un guide d'accueil à tous les nouveaux élu(e)s. Le « *Guide de l'élu/e municipal* » présente succinctement l'information de base essentielle sur le fonctionnement de la municipalité. Ce guide a été distribué à 3 050 nouveaux élu(e)s à la suite des élections de novembre 1989 et a fait l'objet de 1 300 envois à la demande.

Le Ministère organise également, en collaboration avec les unions de municipalités, des sessions de formation pour familiariser les nouveaux élu(e)s à leurs responsabilités et les initier aux règles de fonctionnement du milieu municipal. La session « *Être élu/e, un nouveau défi* » s'adresse aux élu(e)s régis par le Code municipal et celle intitulée « *Une fois élu/e* » vise les élu(e)s dont la municipalité relève de la Loi sur les cités et villes. Ces deux sessions d'une durée de deux jours se tiennent annuellement au cours des mois de février et mars.

On constate une participation record des élu(e)s, cette année, aux sessions de formation « *Être élu/e, un nouveau défi* » offertes conjointement par le ministère des Affaires municipales et l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec (U.M.R.C.Q.). Il faut reculer de quatre ans dans le temps pour relever un nombre d'inscriptions aussi élevé. On enregistre ainsi 1 121 inscriptions réparties dans 70 sessions à travers le Québec.

Le nombre important d'élections cette année, se reflète également dans la participation aux sessions « *Une fois élu/e* » offertes conjointement par le ministère des Affaires municipales et l'Union des munici-

palités du Québec (U.M.Q.). Cent trente inscriptions ont été enregistrées et huit sessions ont été offertes aux participant(e)s.

Par ailleurs, le ministère des Affaires municipales, de concert avec l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec, vient de mettre sur pied une session de formation intitulée « *La prise de décision en urbanisme* ». Axée sur les décisions courantes que doivent prendre les élu(e)s, cette session vise à améliorer :

— la compréhension du rôle particulier des élu(e)s en urbanisme;

— la démarche nécessaire à la meilleure prise de décision;

— la façon d'expliquer le bien-fondé des choix du conseil aux citoyens et citoyennes.

À la suite d'une demande formulée par le ministère de la Sécurité publique, le Service de la formation municipale collabore à la préparation d'une autre session de perfectionnement destinée aux élu(e)s municipaux portant sur « La gestion des sinistres ».

Les secrétaires-trésoriers et les secrétaires-trésorières : une fonction clé

Les secrétaires-trésoriers et trésorières, qui sont les fonctionnaires principaux des municipalités régies par le Code municipal, constituent aussi une clientèle privilégiée par le Ministère en matière de formation. Au cours de l'année 1989-1990, 263 guides d'accueil résumant l'essentiel de leurs fonctions ont été distribués aux secrétaires-trésoriers et secrétaires-trésorières nouvellement entré(e)s en poste.

Une activité de formation s'adressant aux secrétaires municipaux de moins de deux ans d'expérience et portant spécifiquement sur le volet du secrétariat municipal a été offerte dans différentes régions administratives du Québec. Au total, 54 titulaires de cette fonction ont suivi les cinq sessions de formation intitulées « Initiation à la fonction de secrétaire ». Soixante-dix secrétaires-trésoriers et secrétaires-trésorières ont également participé à cinq sessions de formation « Initiation à la fonction de trésorier/ère », qui traitent de l'administration financière municipale. Ces sessions sont organisées avec la collaboration de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec. Pour la prochaine année, le Ministère prévoit revoir en profondeur le contenu de la session sur le volet trésorerie afin de l'adapter aux besoins formulés par la clientèle.

Le perfectionnement des présidents et des présidentes d'élection

Le Ministère se préoccupe d'assurer la mise à jour des connaissances légales des greffiers et des greffières et ainsi que des secrétaires-trésoriers et des secrétaires-trésorières appelés à agir à titre de président et présidente d'élection. Des sessions de formation d'une durée d'une journée sont organisées avec la collaboration du bureau du Directeur général des élections. Ces sessions s'adressent aux présidents et présidentes d'élection et, le cas échéant, à leurs adjoints et adjointes dont les municipalités sont en élection. En novembre dernier, des élections ont été tenues dans 72 municipalités régies par la Loi sur les cités et villes et dans 821 municipalités régies par le Code municipal. Trente-neuf sessions se sont tenues dans toutes les régions administratives du Québec et ont rejoint 981 participants. On constate donc un taux de participation de 70 % parmi les municipalités en élection.

En 1988, un « *Guide sur les élections et les référendums dans les municipalités* » a été remis à tous les présidents et les présidentes d'élection. Une mise à jour tenant compte des modifications juridiques est transmise annuellement à l'ensemble des municipalités et la dernière mise à jour comporte une nouvelle section sur les élections partielles.

Programme de formation pour les inspecteurs et les inspectrices municipaux

Depuis 1988, le ministère des Affaires municipales, en collaboration avec plusieurs autres ministères et organismes municipaux, offre une nouvelle activité de formation à l'intention des inspecteurs et des inspectrices municipaux. « L'inspection municipale sous tous ses aspects » est un cours d'introduction qui traite de l'ensemble des tâches reliées à la fonction d'inspection au sein de la municipalité. Ce programme, d'une durée de 45 heures, est dispensé par le réseau d'enseignement collégial. Vingt-deux sessions de formation ont été tenues au cours de l'année 1989-1990 et ont permis de rejoindre 320 inspecteurs et inspectrices municipaux répartis dans huit régions administratives. Au cours des prochains mois, le Ministère compte revoir de façon substantielle le contenu du document de formation. Pour compléter l'information de base requise par les nouveaux inspecteurs et les nouvelles inspectrices municipaux, le Service de la formation municipale publiera donc au cours de l'année 1990 un guide d'accueil destiné à ces personnes.

Les activités de formation pour les autres catégories de clientèle

Le Service de la formation municipale a élaboré, de concert avec les responsables du projet « Villes et villages en santé », un programme d'information à l'intention des intervenants et intervenantes en santé communautaire. Ce programme, qui vise à faciliter leur intégration dans le milieu municipal, a fait l'objet

de cinq sessions dispensées en 1989-1990. De plus, 300 exemplaires du manuel « *La santé, c'est aussi l'affaire des municipalités* » ont été remis à des intervenants et intervenantes dans le domaine de la santé.

En collaboration avec la Direction des communications, le Service de la formation municipale a agi comme organisme-ressource dans le cadre d'une sessions d'information destinée aux journalistes portant sur le budget municipal.

Le Service de la formation municipale a aussi participé à la préparation et à l'organisation d'une session portant sur l'administration financière. Cette session était offerte aux employés et employées du Ministère dans le cadre du programme de développement des ressources humaines. Quarante-trois personnes ont assisté aux trois sessions.

En résumé

Au total, près de 3 000 personnes travaillant dans le milieu municipal ont participé à l'une ou l'autre des 160 sessions de formation offertes par le Service de la formation municipale. Cinquante-cinq pour cent d'entre elles sont des nouveaux élu(e)s, ou des secrétaires-trésoriers et des secrétaires-trésorières ou des inspecteurs et des inspectrices municipaux récemment entrés en fonction, les autres étant des élu(e)s ou des fonctionnaires déjà en poste. Enfin, 8 571 exemplaires de guides et de manuels de formation ont été distribués aux diverses catégories de la clientèle municipale.

Bureaux régionaux

Le Service des bureaux régionaux assume les mandats d'aide et de soutien aux municipalités dans l'exercice de leurs responsabilités. Il assure également la représentation du Ministère en région.

Son apport à la clientèle municipale prend la forme d'activités d'assistance technique, d'information, de formation, de concertation et de collaboration, de représentation, de rétroinformation et, enfin, de recherche et de gestion.

Assistance technique

Les bureaux régionaux ont répondu à de multiples demandes de renseignements de la part de la clientèle. À ce titre, ils ont reçu près de 38 000 appels téléphoniques et accueilli 2 350 visiteurs, ce qui constitue, en regard de l'année précédente, une augmentation de 6,5 % pour les appels téléphoniques et de 15 % pour les visiteurs.

Les demandes de renseignements proviennent surtout de fonctionnaires municipaux ou gouvernementaux, de citoyens et citoyennes ainsi que d'élu(e)s municipaux. Les sujets les plus fréquents concernent, par ordre d'importance : l'aménagement et l'urbanisme, les élections municipales, la taxation, les règlements d'emprunt, les dossiers d'annexion et de fusion, les programmes de subvention, les sousmissions publiques.

Les demandes de renseignements ont aussi suscité au-delà de 400 rencontres d'assistance technique qui ont rejoint près de 2 000 clients différents, sollicitant de l'aide sur une multitude de sujets reliés à la vie municipale. En maintes occasions, le recours aux directions centrales du Ministère a été jugé nécessaire en raison de la complexité de l'assistance à apporter, complexité qui va s'accentuant depuis déjà quelques années.

Les bureaux régionaux ont aussi tenu plus d'une centaine de réunions structurées d'information à la demande du milieu municipal. Ces réunions ont rejoint quelque 2 000 personnes dont les préoccupations se rapportaient à des thèmes très divers touchant particulièrement : le regroupement municipal, le fonctionnement du conseil municipal, le fonctionnement administratif des municipalités, l'initiation des nouveaux secrétaires-trésoriers et des secrétaires-trésorières, l'aménagement et l'urbanisme, l'aqueduc et les égouts, les élections municipales.

Information

De concert avec des représentants du monde municipal, les bureaux régionaux ont proposé et organisé plus de 100 rencontres. Ces dernières ont rejoint près de 3 000 personnes et ont porté principalement sur les élections municipales, le budget municipal, l'aménagement et l'urbanisme.

Dans le sillage de la Loi sur le régime de retraite des élu(e)s municipaux (1988, c. 85), les bureaux régionaux, en collaboration avec des personnes-ressources de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, ont organisé et animé 20 rencontres qui ont permis d'informer plus de 425 élu(e)s sur les modalités d'application de cette loi.

Les bureaux régionaux ont également collaboré à diverses activités ministérielles d'information telles la promotion en région de la Semaine de la municipalité et la rédaction d'un article sur les bureaux régionaux pour la revue *Municipalité*.

En collaboration avec les Directions générales de l'administration financière, de l'évaluation foncière, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, 10 rencontres, regroupant en moyenne une vingtaine d'élu(e)s ou de fonctionnaires municipaux, ont porté sur des thèmes tels l'évaluation municipale, les chemins municipaux, les plans et règlements d'urbanisme.

Formation

En ce qui a trait aux sessions de formation dispensées en région, le personnel des bureaux régionaux

s'est impliqué souvent comme personne-ressource, animateur, organisateur, ou comme source d'informations sur la tenue des sessions. Cette implication a d'ailleurs permis de fournir au Service de la formation municipale du Ministère des commentaires sur les contenus de formation et les modifications à leur apporter.

En collaboration avec l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.), huit sessions « Une fois élu(e)s » ont rejoint 115 élu(e)s de municipalités régies par la Loi sur les cités et villes. Le personnel des bureaux régionaux y a agi comme coanimateur ou comme personne-ressource. Le Service des bureaux régionaux a également collaboré aux sessions « Être élu/e, un nouveau défi » tenues par l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec (U.M.R.C.Q.) dans la majorité des municipalités régionales de comté (M.R.C.) du Québec.

Les nouveaux secrétaires-trésoriers des municipalités se sont vu offrir sur le territoire, en collaboration avec des représentants de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec (C.S.M.Q.), cinq sessions de formation sur l'aspect « secrétariat » de leur fonction (54 participants) et cinq sur l'aspect « trésorerie » (70 participants). Le personnel des bureaux régionaux y a agi comme animateur, personne-ressource et source d'information quant au contenu.

Les bureaux régionaux ont aussi collaboré, avec le Service de la formation municipale, à la mise en oeuvre de 32 cours qui ont été offerts aux inspecteurs municipaux par le réseau des cégeps. Ces cours ont rejoint plus de 320 inspecteurs et inspectrices ou secrétaires-trésoriers et secrétaires-trésorières municipaux.

Concertation et collaboration

La concertation et la collaboration avec les administrateurs de zone de la C.S.M.Q. s'est maintenue au cours de l'année. Cette activité a permis de préciser, dans une approche régionale, les besoins d'information et de formation des secrétaires-trésoriers des municipalités et, du même coup, d'établir la programmation annuelle des activités susceptibles de répondre à ces besoins.

La concertation et la collaboration se sont poursuivies dans quelques régions avec les administrateurs de la Corporation des administrateurs municipaux agréés du Québec (COMAQ) et dans les Bois-Francs, avec le Club des administrateurs municipaux actifs (CAMA), soit par la participation aux colloques régionaux de ces organismes, soit par l'échange d'informations sur la vie municipale.

Les délégués régionaux du Saguenay – Lac-Saint-Jean, de l'Estrie et de la Côte-Nord ont apporté un soutien technique au fonctionnement de la Table des préfets des municipalités régionales de comté de leur région. La déléguée régionale de l'Estrie a aussi agi comme personne-ressource auprès du Comité régional de l'environnement de l'Estrie et de l'Association des municipalités de l'Estrie.

À la demande de divers ministères ou organismes gouvernementaux, les bureaux régionaux ont émis des opinions relatives à des projets concernant les municipalités. Ils ont été particulièrement actifs avec l'Office de planification et de développement du Québec (O.P.D.Q.) en participant à près de 65 réunions reliées à des conférences administratives régionales et des réunions des comités d'approbation de projets.

Ils ont aussi émis diverses opinions à l'intention de ministères québécois désirant connaître l'impact de leur intervention sur le monde municipal. Ils l'ont fait pour ceux des Affaires culturelles, de l'Énergie et des Ressources, de l'Environnement, de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, de la Sécurité publique. Ils ont aussi collaboré à certains dossiers municipaux, entre autres, avec Hydro-Québec, la Régie de l'assurance automobile du Québec, la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Le Service des bureaux régionaux a participé à un groupe de travail constitué de représentants de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec et de celle des administrateurs municipaux agréés du Québec, de l'Association des évaluateurs municipaux de même que de la Direction générale de l'évaluation foncière et du Service de la formation municipale. Ce groupe de travail a déterminé le contenu d'une session de formation de deux jours sur le sommaire du rôle d'évaluation, session qui a été dispensée à une quarantaine de reprises et a rejoint plus de 1 000 participants.

Représentation

Le personnel des bureaux régionaux a représenté le Ministère à quelque 125 rencontres, congrès ou colloques régionaux et locaux. Ce fut le cas dans le cadre des conférences socio-économiques et des biennales, des colloques de zone de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, des forums tenus dans le cadre de « Villes et villages en santé » et divers événements socio-politiques municipaux.

Les délégués régionaux ont également représenté le Ministère aux congrès provinciaux de la C.S.M.Q., de l'U.M.R.C.Q. et de l'U.M.Q. Les bureaux régionaux ont aussi été représentés au congrès provincial de la COMAQ et au colloque provincial sur le développement des régions et le développement technologique.

Rétroinformation

Dans le cadre de la mise à jour annuelle du système d'information du Ministère sur les municipalités du Québec, les bureaux régionaux ont procédé à une cueillette de renseignements et de données statistiques sur les mises en candidature et les résultats des élections à la mairie, dans les 860 municipalités en élection à l'automne 1989.

Les bureaux régionaux ont également acheminé aux autorités du Ministère 65 textes de rétroinformation sur divers sujets concernant les préoccupations et l'actualité du monde municipal.

Recherche et gestion

À diverses occasions, les délégués régionaux ont eu à fournir des commentaires structurés sur différents sujets, notamment sur le livre III, *L'Organisation administrative des municipalités*, de la révision des lois municipales de même que sur les publications statistiques de la Direction générale de l'administration financière.

Le Bureau régional de Montréal a mis à jour son Recueil de textes juridiques concernant les municipalités, document de travail et de référence pour les bureaux régionaux. Il a aussi assuré l'encadrement d'étudiants et d'étudiantes-stagiaires qui ont produit des documents statistiques sur les cinq régions administratives relevant de sa juridiction et il a produit 15 documents établissant les profils socio-économiques des municipalités régionales de comté de la Montérégie.

Le travail de recherche et de réflexion a été structuré autour de comités internes du Service. Il a porté sur le traitement des plaintes, la rétroinformation, l'instrumentation, l'information et la formation, la gestion documentaire et la bureautique.

Enfin, la coordination des neuf bureaux régionaux a été assurée grâce au programme d'activités du Service, aux cinq rencontres annuelles des délégués, aux visites du directeur en région, aux rapports d'étape et annuels et aux fiches d'activités régionales.

ISBN 2-551-14261-X

90000

9 782551 142613

Imprimé au Québec (Canada)

Ministère des
Affaires municipales